

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
 M. CAMILLE GENEST, commissaire,
 Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 avril 1999, à 14 heures
Hôtel Le Montagnais, salle Réserve centre
1080, Boulevard Talbot
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 AVRIL 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
RÉSEAU-ENVIRONNEMENT.....	16
M. Alain Lalumière	
RÉSEAU-ENVIRONNEMENT.....	35
M. Alain Fortin	
Reprise de la séance	
Mme NADIA LAPOINTE	48
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	60
Mme Ursula Larouche	
RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 INC.....	72
M. Luc Tessier	

**SÉANCE DU 29 AVRIL 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous.

10 Hier, nous avons d'abord entendu un exposé du ministère de l'Environnement sur le document de référence pour la consultation, qui est ce document-ci que vous pouvez vous procurer à l'arrière, et ensuite "Portrait régional de l'eau" qui a été expliqué par madame la directrice de la région. Et nous avons procédé, nous avons entendu un certain nombre de questions formulées par les participants.

15 Cet après-midi et ce soir, les sessions seront consacrées essentiellement à vos questions. Donc si vous voulez poser des questions sur l'objet de la consultation, qui est toute la question de l'eau, de la gestion de l'eau au Québec, vous pouvez vous inscrire auprès de notre secrétariat, et quand vous êtes invité à vous présenter, vous vous asseyez à la petite table qui est là, vous vous 20 adressez à la Commission s'il vous plaît, et vous avez droit à deux (2) questions, et la Commission va s'assurer que des réponses soient données de la part des différents représentants des ministères.

25 Je ne referai pas toutes les présentations d'hier, mais globalement, voici les représentants du ministère de l'Environnement, tant au plan central qu'au plan régional, et à ma gauche, les représentants des différents ministères.

Il y a deux (2) personnes qui n'étaient pas là hier, que je voudrais identifier aujourd'hui. De 30 la MRC, madame Nathalie Audet, c'est bien ça, et du ministère de l'Agriculture, monsieur Alain Dessureault. Bienvenue l'une et l'autre.

SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES

35

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de procéder aux questions, je voudrais essayer de faire le point sur un certain nombre de questions laissées en suspens hier.

40

Alors au représentant du ministère des Affaires municipales, monsieur André Ouellet, monsieur André Ouellet qui est présent cet après-midi mais qui ce soir devra être absent, donc s'il y a des questions que vous pressentez au ministère des Affaires municipales, essayons de les poser cet après-midi, monsieur Ouellet, on vous avait demandé les mécanismes pour le suivi de performance à l'effluent.

C'est-à-dire que les usines d'épuration des eaux dans les municipalités épurent les eaux, et il y a un effluent qui est ensuite envoyé dans les rivières, et des gens se demandaient comment se faisait la vérification de la performance à l'effluent. Alors si vous voulez répondre, s'il vous plaît.

50

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Monsieur le Président, comme je vous ai dit tantôt, c'est pas des documents que je peux déposer, c'est des extraits de documents internes. Je me contenterai d'en faire la lecture.

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

60

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Bon, qu'est-ce que j'expliquais hier, c'est que la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales se compose de trois (3) unités de service, dont une unité qui s'occupe du suivi des équipements. Cette unité-là a mis en place, auprès de chacune des municipalités qui a bénéficié d'une subvention pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux, un programme de suivi adapté au type et à la taille des ouvrages.

Dans les conventions qui sont signées ou les protocoles d'assainissement qui sont signés avec chacune de ces municipalités-là, la municipalité s'engage à fournir à la satisfaction du gouvernement toutes les données relatives à la performance de ces ouvrages. Ainsi, en vertu de son programme de suivi, la municipalité fait parvenir un rapport mensuel au Service de suivi des équipements qui effectue la compilation de ces données-là.

Ce rapport concerne la station d'épuration ainsi que tous les ouvrages de surverse qui y sont attachés.

À chaque année, le Service de suivi des équipements réalise une analyse de la performance des ouvrages de chaque municipalité et produit une fiche d'évaluation pour la station d'épuration, et une autre pour les ouvrages de surverse.

80 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est une analyse qui est faite par votre ministère?

85 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

C'est une analyse qui est faite par le ministère des Affaires municipales.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que cette analyse-là est rendue publique?

95 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Je ne crois pas. C'est des données d'ordre technique, je crois que c'est pour le but d'échanges avec le ministère de l'Environnement, c'est au niveau des contrôles.

100 Donc on attribue, en fin de compte, par rapport à ces données-là, notre station et notre réseau, et ces notes-là s'expriment sous forme de pourcentage d'atteinte d'objectif. Des exigences de rejet sont formulées pour chaque station d'épuration et chaque ouvrage de surverse, et les notes correspondantes reflètent le respect de ces exigences de même que l'accomplissement du programme de suivi par l'exploitant des ouvrages.

105 En 98, on a instauré un programme de visite, on a visité soixante-dix (70) stations d'épuration, pour vérifier l'état des ouvrages et les mesures appliquées par les municipalités pour assurer notamment la pérennité des infrastructures; compte tenu de l'ampleur des investissements par le gouvernement, on veut s'assurer que ces infrastructures vont suivre les années en bon état.

110 De façon générale, les résultats observés montrent que la situation est très bien, même si à certains endroits, il y a des petites carences à corriger. Mais à ce moment-là, les techniciens du ministère interviennent, donnent un service technique à ces municipalités-là.

115 C'est pourquoi le Service va poursuivre chaque année, dorénavant, bien qu'il l'ait fait aux années antérieures, son programme de visite des stations d'épuration, de manière à intervenir auprès des municipalités où la pérennité des ouvrages doit être maintenue.

Actuellement, en plus du programme annuel de visite, du maintien des programmes de suivi et puis de la compilation des données et de la préparation d'une évaluation annuelle de la performance des ouvrages à chacune des municipalités qui ont bénéficié de subvention, le Service

120 de suivi des équipements va probablement publier un rapport annuel synthèse sur la performance des ouvrages. Supposément, la première édition de ce rapport-là est prévue pour l'automne 99.

125 On a également des interventions qui sont à prévoir dans les opérations régulières du Service de suivi des équipements, auprès des municipalités qui peuvent éprouver des difficultés dans l'opération de leurs équipements.

130 Ça fait qu'en fin de compte, on a un suivi des données qui nous sont produites mensuellement. On va faire des publications de rapports de ces données-là dès cet automne. Et puis les municipalités ont constamment les numéros de téléphone et les personnes à contacter s'il y a des problèmes ou des difficultés quelconques.

135 C'est ce qui répond à la première question qui visait à savoir quels mécanismes on a actuellement pour suivre la performance des équipements en matière de rejets.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 135 O.K., ça va.
La deuxième question était la suivante, il y a eu un programme dit d'assainissement des eaux, qui s'appelle le PAEQ et ce programme-là a été interrompu et remplacé par un autre programme qui s'appelle le PADEM, qui est programme d'assainissement des eaux municipales et le PAEQ était au ministère de l'Environnement, le PADEM maintenant est au ministère des Affaires municipales.

145 Et il y a un article de journal qui a affirmé que le passage du PAEQ au PADEM avait impliqué une diminution de coûts de quarante pour cent (40%), qui était attribuable à des exigences techniques moins rigoureuses. Est-ce que vous pouvez faire le point sur ça, s'il vous plaît?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

150 Bon, le point que je peux faire à cet effet-là, c'est que l'article de monsieur Francoeur fait suite à une conférence à laquelle il a assisté, conférence qui était donnée par Tony Di Fruscia.

155 La conférence visait essentiellement à mettre en évidence les différentes technologies d'assainissement qui ont été réalisées pour les petites municipalités, ainsi que leur coût de construction. La présentation visait également à démontrer quelle technologie était la plus économique à réaliser en fonction des capacités de traitement.

160 Lors de cette conférence-là, il n'a jamais été mention de la Société québécoise d'assainissement, ne serait-ce que pour évoquer que la Société était la source de certaines données qui étaient exposées lors de la conférence, d'une part.

D'autre part, je dois vous dire que le commentaire qui a été fait concernant que les mesures mises de l'avant dans le cadre du PADEM ont permis des économies de l'ordre de vingt (20%) à quarante pour cent (40%), dans le fond, lors de la conférence, ce qu'il a été dit, c'est que les économies étaient plutôt de l'ordre de quinze pour cent (15%). Disons qu'arrondir de quinze (15%) à quarante (40%), c'est un gros arrondissement!

Je vais vous expliquer un peu comment ces économies de quinze pour cent-là (15%) ont été réalisées. Je répète que dans le cadre de la mise en oeuvre du PADEM depuis 95, le ministère a pris différentes mesures pour effectuer un encadrement des coûts et des échéanciers de réalisation des projets.

Ces différentes mesures là ont trait notamment au fonctionnement sur la base d'enveloppes fermées, dans l'objectif de limiter les coûts. Vous avez à optimiser votre projet en fonction de l'enveloppe qu'on vous consacre.

Deuxièmement, la maîtrise d'oeuvre des projets était confiée aux municipalités. Il y a rien qui empêche ces municipalités-là, et elles l'ont toutes fait, soit de faire affaire avec une firme de consultants, même faire affaire avec la SQAE encore, au niveau de la gérance de ces projets-là.

Troisièmement, l'idée, c'était de rechercher des solutions à un moindre coût, donc de trouver la solution optimum en fonction des économies et de la performance.

Donc il s'agissait d'adapter des normes environnementales en fonction des milieux récepteurs; d'ailleurs, c'était fait en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Favoriser les ouvrages dont l'architecture est plus sobre. Modifier le concept de la technologie des étangs aérés pour en réduire les coûts et permettre son utilisation dans les petites municipalités. Développer de nouvelles technologies d'assainissement.

C'était le mandat qu'on s'était donné à travers le programme PADEM.

PAR LE PRÉSIDENT:

Modifier le concept des étangs aérés, ce qui est en général la technologie appliquée aux petites municipalités, est-ce que ça amène en même temps une atteinte d'objectifs moindre; est-ce que la modification s'est faite dans la poursuite des mêmes objectifs ou si, au contraire, on a concédé aussi au niveau de la performance, de la qualité de la performance?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

205 Je ne crois pas, parce que comme je vous disais, un des premiers points dans la recherche de solutions à moindre coût, c'est d'adapter les normes environnementales en fonction des milieux récepteurs.

210 Donc peut-être, à ce moment-là, sans nécessairement négliger les objectifs de performance environnementale, au moins calibrer davantage probablement ces normes-là en fonction du milieu dans lequel on fait les rejets.

215 Mais je dois vous avouer que je suis pas un spécialiste dans le domaine, je suis là à titre de représentant, là, mais s'il y a d'autres questions plus pointues à cet égard-là, on pourrait...

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Vous avertirez monsieur Dumont, on reviendra là-dessus parce que ça, c'est un point névralgique. Parce que règle générale, un étang aéré est efficace selon sa grandeur. Si on le rapetisse et si le temps de séjour est moindre, l'efficacité risque d'être diminuée.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Mais je ne crois pas que l'objectif était d'amoindrir les performances environnementales, j'en doute.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste un instant, monsieur, mon collègue veut vous poser une question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

230 D'après vos informations, est-ce que les municipalités ont tendance à attendre un bris ou si elles procèdent généralement à de l'entretien préventif?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

235 Non, je ne peux répondre, monsieur Genest. Mais d'après, quand même, tantôt, le programme de suivi dont je vous parlais ne touche pas essentiellement les municipalités concernées par le programme d'assainissement des eaux du Québec, naturellement il touche également celles concernées par le PADEM; et je présume que les mêmes activités de suivi ont lieu avec des envois mensuels de données.

240 Et puis je présumerais que tant que les conventions finales sont pas signées, que les ouvrages auront pas obtenu leur plein rendement, le ministère ne s'en détache pas. À ce moment-là, je crois que le ministère devient l'interlocuteur privilégié pour faire le suivi de ces équipements-là, tant qu'ils ne sont pas finalement conventionnés.

250 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors dans ce sens-là, est-ce que les municipalités ont accès à un soutien technique, si elles ont des questions qui se posent?

255 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Oui; ça, je peux vous l'assurer.

260 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui?

265 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Oui. On a au moins trois (3) ou quatre (4) techniciens, au Service du suivi des équipements, avec des ingénieurs qui les supervisent, et puis ils ont chacun leur groupe de clients, et puis la relation client est quand même favorisée, privilégiée, grâce à cette structure-là.

270 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et est-ce qu'il y a des exigences pour la compétence des opérateurs?

275 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Ça, je peux pas vous répondre. Ce serait à ajouter aux questions à poser à monsieur Dumont. À moins que des gens du ministère de l'Environnement soient plus familiers avec ces questions-là et soient en mesure de répondre.

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Leur vrai expert, c'est monsieur Dumont qui était autrefois au ministère de l'Environnement et qui est rendu au ministère des Affaires municipales, sur ce point-là.

285 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Pour compléter les propos que j'avais au texte, dans le cadre du programme PADEM, le ministère a recherché des solutions d'assainissement moins coûteuses pour les petites municipalités; c'est dans ce contexte qu'il a jugé opportun de communiquer aux municipalités et à leurs consultants des informations pertinentes aux différentes technologies utilisées, ainsi que leur coût de construction.

290 Une compilation des coûts des stations d'épuration pour les petites municipalités a notamment été réalisée avec l'aide de la Société québécoise d'assainissement, pour les projets PAEQ, du programme d'assainissement des eaux.

295 Il en ressort que la diminution du coût de construction des étangs aérés est la conséquence de différentes mesures mises de l'avant par le MAM dans le cadre du PADEM, dont notamment mise en place d'équipements de déphosphatation seulement pour les projets dont le rejet est effectué en amont d'un lac; construction d'étangs à parois verticales en béton, concept de fosses à purin; optimisation du réseau hydraulique dans les étangs; optimisation de la construction du bâtiment de service en recherchant la sobriété; enveloppe fermée, comme je vous disais tantôt.

300 Le dernier commentaire, en fin de compte, c'est un peu pour ça que je vous dis que le journaliste, monsieur Francoeur, a mentionné dans son article que les mesures mises de l'avant dans le cadre du PADEM ont permis des économies de l'ordre de vingt (20%) à quarante pour cent (40%), alors qu'elles ont été plutôt de quinze pour cent (15%).

305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

310 Très bien. En tout cas, je vous signale juste que le fait d'enlever les équipements de déphosphatation, les mettre seulement quand on fait la décharge dans un lac, laisse sous-entendre que la performance est un petit peu diminuée.

315 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

You avez pas le bon candidat pour en discuter, monsieur Beauchamp.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

320 Alors ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, il y a un intervenant hier, madame Élise Gauthier, nous a demandé la question suivante, souvent il y a des demandes de dézonage de territoire agricole en faveur du territoire urbain et souvent d'espaces industriels, elle voulait savoir si dans son intervention, la CPTAQ avait des critères, en termes de protection des nappes phréatiques.

325 On sait que l'agriculture fait une utilisation importante d'eau souterraine, et est-ce que le dézonage à des fins industrielles ne risque pas d'amener des contaminants qui prendraient le chemin de la nappe phréatique, et est-ce que dans ses critères pour autoriser le dézonage, le MAPAQ tient compte de cette dimension, la CPTAQ et le MAPAQ.

330 **PAR M. ALAIN DESSUREAULT:**

D'abord, je tiendrais à préciser que tout ça ne relève pas du ministère de l'Agriculture mais bien de la Commission de protection du territoire agricole.

335 Par contre, je les ai contactés. Et il existe effectivement, à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, des critères de sélection de projets, si on peut l'appeler comme ça.

340 D'ailleurs, qu'est-ce qu'on dit là-dessus, l'article 62 dit ceci:

"La Commission peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot ou la coupe des érables."

345 Ça, c'est l'article de loi comme tel.

"Pour prendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la Commission doit se baser sur dix (10) critères obligatoires."

350 Il y en a deux (2) qui sont un peu plus - dépendamment des cas. Un des critères, le critère 7, réfère, le critère en lui-même dit:

"L'effet sur la présentation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région."

355 On procède donc à l'analyse et on essaie de déterminer de quelle manière la ressource eau est affectée et quelles sont les répercussions sur les activités agricoles avoisinantes, dans l'optique de la protection du territoire et des activités agricoles. Donc il faut comprendre que c'est toujours dans l'optique des activités agricoles, et non pas en regard des autres préoccupations.

360 Je vais vous donner deux (2) exemples. Par exemple le captage d'eau à des fins commerciales, ce que la Commission va regarder, l'analyste va faire, c'est quelle est l'activité agricole du secteur et puis, en fait, quelles sont les conséquences du captage d'eau sur les activités agricoles.

365 Et on pourrait appliquer le même principe pour les gravières-sablières, c'est la nappe et d'autre chose. On va pas plus loin, la Commission va pas plus loin.

370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Donc il y a quand même une prise en compte?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

375

Effectivement, oui, prévue dans la loi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

380

Alors est-ce qu'il s'agit des activités agricoles au moment où l'analyse est faite, donc actuelles, ou si on tient compte aussi du potentiel de développement des activités agricoles sur le secteur à l'étude?

PAR M. ALAIN DESSUREAULT:

385

Bonne question! C'est l'analyste qui nous le dirait. Moi, je pourrais présumer que oui, qu'on tiendrait compte des potentiels, mais d'abord et avant tout, c'est autour. Mais c'est la Commission en elle-même qui rend des décisions là-dessus.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Dessureault.

395

On retourne au ministère de l'Environnement, quatre (4) questions en suspens d'hier. Justement dans le contrôle des usines d'épuration, on voulait savoir lesquelles étaient sous le contrôle du MAM et lesquelles étaient sous le contrôle du ministère de l'Environnement.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

400

Alors monsieur le Président, il y a trois cent cinquante (350) stations dont cent soixante-dix (170) ont été jugées conformes aux performances attendues par le MAM, et donc cent quatre-vingts (180) qui sont toujours au MAM pour assurer le suivi de performance.

405

Le secteur des opérations régionales du ministère de l'Environnement assure le suivi de performance de cinquante (50) stations, et le secteur central du ministère, cent cinquante-cinq (155).

Et c'est sur cet élément-là, au niveau du central, que nous sommes à refaire, revoir le processus.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

415

On va faire des mathématiques, si vous voulez. Vous en avez cinquante (50) en région?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

420 Ça balance pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Non. Vous en avez cinquante (50) en région, combien au centre? C'est parce que cent cinquante-cinq (155) plus cinquante (50), ça donne deux cent cinq (205); plus cent quatre-vingts (180), ça donne trois cent quatre-vingt-cinq (385). Vous m'avez parlé de trois cent cinquante (350).

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

430 On va vous donner l'explication des chiffres!

PAR M. LUC PROULX:

435 Probablement que mes "barbots" étaient pas très clairs. Bon, on reprend! Le ministère des Affaires municipales en suit trois cent cinquante (350), de là la confusion.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Trois cent cinquante (350) au MAM?

PAR M. LUC PROULX:

445 Oui, dont cent soixante-dix (170) ont été jugés conformes aux performances attendues. Donc ils ont reçu ce qu'on appelle, dans notre jargon, la conformité.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 O.K. Et cent quatre-vingts (180)?

PAR M. LUC PROULX:

455 Cent quatre-vingts (180) qui sont encore en rodage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui ont pas encore l'attestation, la certification.

PAR M. LUC PROULX:

Voilà! Le ministère de l'Environnement suit le reste, c'est-à-dire cinquante (50) par le secteur des opérations et cent cinquante-cinq (155) par le central.

465 Ce sont des chiffres qui étaient à jour voilà quelques mois, et vous aurez...

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Ce qui donnerait cinq cent cinquante-cinq (555) usines?

PAR M. LUC PROULX:

À peu près; j'ai pas fait le calcul, mais à peu près.

475 Vous aurez le détail, c'est-à-dire chacune des stations, la semaine prochaine. J'ai reçu ça à mon bureau, donc vous les aurez en trente-cinq (35) copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Parfait.

Mais comment ça se fait que c'est aussi complexe que ça? Une fois que le rodage est fini, pourquoi elles passeront pas au ministère de l'Environnement, elles vont toutes s'en aller tranquillement au ministère des Affaires municipales?

485 C'est quoi qui explique ce chevauchement juridictionnel?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

490 Le chevauchement s'explique, sans l'ombre d'un doute, par le manque de ressources, à l'heure actuelle. Vous savez qu'en 94, le ministère de l'Environnement a transféré au ministère, ou le gouvernement a exercé un transfert d'effectifs et d'opérations pour le programme d'assainissement des eaux du Québec au ministère des Affaires municipales et donc, les ressources affectées au suivi des stations ont été transférées au ministère des Affaires municipales.

495 La décision du ministère de l'Environnement était de revoir ce processus-là afin d'assurer lui-même le suivi. Il a été question, à une époque, de demander aux autorités du MAM d'assurer ce suivi-là, pour et en lieu et place du ministère de l'Environnement, compte tenu du manque d'effectifs.

500 Alors cette décision-là est remise en question, et des pourparlers sont à se faire, à l'heure actuelle, pour reprendre le suivi de la performance environnementale des stations et donc, il y a une question évidemment d'effectifs au niveau du central et au niveau régional.

505 Les options possibles, c'est que le secteur régional assure le suivi total, l'entièreté du suivi des stations, et que le central compile les données en collaboration avec le MAM qui assure lui-même un suivi technique, comme l'a expliqué mon collègue du MAM.

510 Alors donc, c'est ce processus-là qui est à revoir. Il est bien évident qu'à l'heure actuelle, le niveau central ne peut assurer ce suivi-là et donc, demande au MAM de l'aider dans ce suivi-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Donc l'hypothèse, c'est de ramener la vérification environnementale, l'impact sur le milieu au ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

520 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Merci.

530 Deuxième question qui vous avait été soulevée, est-ce que vous avez des données ou des informations sur le pergélisol? Un intervenant hier nous a évoqué les richesses potentielles des eaux souterraines dans le pergélisol.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

535

Alors c'était en fonction du portrait régional du nord que vous aviez posé la question, monsieur le Président. Non, le portrait régional du nord ne traitera pas cette problématique de façon spécifique; il sera mention du pergélisol, mais en regard de la restriction qu'il impose au creusage de puits conventionnels.

540

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

545

On vous avait demandé des informations sur le débit maximal de la rivière Petite Décharge.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

550

Alors le débit maximal est de onze cent cinquante mètres cubes-seconde (1150 m³/s), au barrage de l'Alcan, pour la Petite Décharge.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Merci.

Quatrième et dernière question, le débit massique dans la rivière Ticouapé.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

555 Alors je vais demander à monsieur Serge Hébert de répondre à cette question.

PAR M. SERGE HÉBERT:

560 C'est une estimation basée sur le débit annuel moyen et les concentrations médianes et moyennes de MES à l'embouchure, donc c'est une estimation assez grossière. Donc on parle de trois (3) à neuf (9) tonnes par jour, ce qui représente de mille (1000) à trois mille (3000) tonnes par année.

565 Si on compare la Ticouapé par exemple à la Mistassini, la Mistassini a des charges massiques dix (10) fois supérieures; l'Ashuapmushuan, environ quinze (15) fois supérieures; et à l'exutoire du lac Saint-Jean, on a des charges massiques d'environ cent trente (130) fois supérieures à ce qu'on observe à la sortie de la Ticouapé.

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va y aller doucement, si vous permettez. Donc vous m'avez donné là des informations sur la Ticouapé, donc entre mille (1000) et trois mille (3000) tonnes par année.

575 Mistassini, vous m'avez dit que c'était?

PAR M. SERGE HÉBERT:

580 Entre dix mille (10 000) et trente mille (30 000) tonnes par année. Il faut mentionner ici que les concentrations à l'embouchure sont très faibles, mais que le débit est beaucoup plus élevé.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Oui, O.K. Ensuite?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Sur l'Ashuapmushuan, on parle de quinze mille (15 000) à quarante-cinq mille (45 000) tonnes par année. Et à l'exutoire du lac Saint-Jean, donc si on fait la sommation de la Petite

590 Décharge et la Grande Décharge, environ cent trente mille (130 000) à trois cent quatre-vingt-dix mille (390 000) tonnes par année.

Alors la fourchette est expliquée par l'utilisation soit de la médiane ou de la moyenne.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, parce que c'est un rapport de un (1) à trois (3) à chaque fois, alors c'est considérable.

Et donc ça, on peut penser que c'est les matières en suspension essentiellement?

600 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Exact.

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et donc, c'est probablement de l'érosion, majoritairement?

PAR M. SERGE HÉBERT:

610 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Merci.

Alors comme vous voyez, ça fait beaucoup d'informations qui rentrent, et de l'information neuve qui est importante.

620 _____

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSEAU-ENVIRONNEMENT**

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais monsieur Alain Lalumière, s'il vous plaît.

630 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Alors bonjour. Bon finalement, je suis ici pour représenter une association qui s'appelle Réseau-Environnement, qui autrefois était l'AQTE, que vous connaissez bien.

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On commence à vous connaître, vous nous suivez partout!

640 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Mes deux (2) questions vont toucher l'eau potable.

645 Ma première question, je voyais, en lisant le document de consultation publique sur la gestion de l'eau, qu'un des objectifs généraux, c'était d'assurer la protection de la santé publique. Au Québec, les normes, on le sait, les normes régissant la qualité de l'eau potable sont définies dans le Règlement de l'eau potable qui a été adopté en 84, et qui est la responsabilité du ministère de l'Environnement.

650 Même si au Québec, on reconnaît que l'eau potable est généralement de bonne qualité, quand on regarde les statistiques de la région, en 98, l'an passé, on a eu sur le territoire vingt (20) avis d'ébullition, vingt (20) avis de bouillir, qui ont touché quatre-vingt-un mille (81 000) personnes; quatre-vingt-un mille (81 000) personnes, ça représente le tiers des personnes qui sont raccordées à un réseau d'aqueduc, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

655 Le Règlement sur l'eau potable date d'une quinzaine d'années. Il est, à ce qu'on en sait, en révision au niveau du ministère de l'Environnement.

660 Ma question, j'aimerais savoir où on en est rendu dans le processus de réévaluation du règlement, au niveau des paramètres qui sont touchés, des concentrations prescrites, aussi au niveau des mécanismes d'aide à l'implantation d'un futur règlement, au niveau du financement entre autres des ouvrages correctifs, au niveau de la formation qui serait requise au niveau des techniciens opérateurs dans chacune des municipalités, et au niveau bien sûr des échéances.

665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme je dis aux gens en général, posez-moi une question simple dans laquelle il y a pas douze (12) sous-questions; mais voilà, j'ai oublié de le dire, je viens de l'avoir!

670 Alors juste vous dire, j'étais en train aujourd'hui de relire les transcriptions d'audiences antérieures, on a eu un certain échange là-dessus en Montérégie, il y a eu une série d'informations qui ont été données, et j'imagine que vous avez dû lire ces transcriptions-là parce que votre organisation est assez vigilante pour lire les transcriptions d'audiences.

675 Mais on va le reprendre quand même. Donc on sait, ça a été affirmé plusieurs fois, qu'il y a une mise à niveau du Règlement sur l'eau potable qui est en cours. Avant d'aller voir les quatre (4) points, les paramètres, les concentrations, les mécanismes d'aide, la formation des techniciens et les échéances, petite vérification préliminaire sur ce que vous affirmez sur la région.

680 Pouvez-vous nous dire, l'intervenant parle de vingt (20) avis de bouillir qui visaient une population de quatre-vingt-un mille (81 000) personnes dans la région, pouvez-vous faire le point là-dessus, s'il vous plaît?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

685 Monsieur le Président, madame Danielle St-Pierre va vous donner la réponse.

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

690 Je dirai plutôt que c'est vingt (20) municipalités qui ont été touchées; en ce qui a trait aux avis de bouillir, on en a relevé trente-six (36). Mais c'est vingt (20) municipalités qui ont été touchées.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Trente-six (36) avis de bouillir.

Est-ce que vous avez par hasard la liste des municipalités?

700 **PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:**

Oui, j'ai la liste des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Énumérez-moi-les vite, s'il vous plaît, les vingt (20), si vous les avez; on saura.

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

710 Oui. En 98, Chicoutimi, Desbiens, Hébertville-Station, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Laterrière, Métabetchouane, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Eugène, Saint-Félicien, Saint-Félix-d'Otis, Saint-François-de-Sales, Saint-Fulgence, Saint-Gédéon, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Honoré, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Rose-du-Nord, Shipshaw et Canton Tremblay.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Merci.

720 Est-ce que ces avis de bouillir, il y en eu trente-six (36), donc ça veut dire, quand ce sont des avis de bouillir, essentiellement c'est de la contamination bactériologique?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'était plus ou moins que les années habituelles, est-ce que le déluge a joué là-dedans, est-ce que c'est le portrait moyen que vous avez année après année?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

J'ai fait un relevé pour l'année 97, on en a eu vingt-sept (27); et puis l'année du déluge, on en a relevé cinquante (50), en 96.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'il y a des périodes de l'année qui sont plus critiques?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Habituellement, du printemps à l'automne, plus particulièrement la période estivale, d'été. C'est une période où on a le plus d'avis d'ébullition.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'imagine que quand on est dans une ville de l'ampleur de la ville de Chicoutimi, l'avis n'est pas donné à toute la ville, est-ce qu'il est donné à un secteur seulement, est-ce que c'est des segments de population qui sont visés ou si c'est toute la population, à ce moment-là?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Toute la population qui est desservie par ce réseau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

755

Donc ça s'adressait à tout le réseau?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

760

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

765

Dans le cas, bon, de Chicoutimi, de Sainte-Rose-du-Nord, pour la période donnée, il y a beaucoup de touristes, il y a beaucoup de visiteurs. Est-ce qu'à ce moment-là, les gens sont également informés, ceux qui arrivent ici et qui ne sont pas des résidents?

Qu'est-ce qui se passe, est-ce qu'il y a des avis spéciaux?

770

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

Dans les petites municipalités, ce qu'on nous dit habituellement, c'est qu'on transmet un avis par courrier. Et puis aussi, il y a des avis qui sont émis via la radio.

775

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

780

Mais est-ce que vous prévoyez par exemple que dans les auberges ou dans les lieux où les gens logent, ou sont de passage, je présume que les restaurants sont déjà informés, mais les gens qui logent et qui peuvent prendre de l'eau du robinet, pendant la période où il y a un avis d'ébullition, est-ce que vous avez des contacts avec ces gens-là ou si un autre ministère est chargé de le faire?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

785

Non, nous n'avons pas de contact direct avec les auberges ou avec les hôtels, à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Règle générale, l'avis de bouillir dure combien de temps?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

C'est variable, c'est variable.

PAR LE PRÉSIDENT:

795

Mais avant de le relever, vous refaites de nouvelles inspections, de nouvelles vérifications, et à ce moment-là, quand la situation est revenue à la normale...

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

800

Oui, c'est un processus d'échantillonnage qui se réalise. Donc la municipalité est tenue, via le Règlement sur l'eau potable, de prélever le même nombre d'échantillons qu'elle doit prélever dans un mois sur deux (2) jours consécutifs, pour faire la levée d'avis de bouillir.

805

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

810

Alors est-ce que vous avez eu d'autres interventions plus lourdes, là on parle d'avis de bouillir, est-ce qu'il y a eu d'autres interventions reliées à d'autres types de contaminants, non pas de la pollution bactériologique, mais est-ce qu'il y a d'autres avis que vous avez dû donner, non pas en termes d'ébullition mais en termes d'interdiction, en termes de limitation de consommation d'eau?

815

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

820

Non, pas cette année. J'ai des résultats d'analyses physico-chimiques, à titre d'information, ce sont des analyses qui sont enregistrées sur notre système informatique, donc des données qui datent de 1979 à 1997, nous avons eu quelques hors-normes, permettez-moi quelques secondes pour les compter, dix-huit (18) depuis 1979, hors-normes en physico-chimie.

Onze (11) de ces dix-huit (18) concernent un dépassement de norme en turbidité, un en cyanure, un en fluorure, deux (2) en nitrate et trois (3) en mercure.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Et toutes ces situations ont été corrigées?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

830

Je dois vous dire que je suis en poste depuis un an seulement, donc je ne peux répondre que pour l'analyse de 97. Je sous-entends que oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

Est-ce qu'il y en a actuellement qui sont sous interdiction, dans ces catégories-là?

PAR Mme DANIELLE ST-PIERRE:

840 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Donc on peut penser que ça a été corrigé.

Du côté du docteur Larouche, est-ce que vous êtes au courant de ces choses-là, j'imagine?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

850 Disons qu'il y a eu, à quelques occasions, des dépassements de normes, on parle sur le plan physico-chimique. Dans certaines situations, nous nous sommes interrogés, en Santé publique, à l'effet de connaître, ou d'évaluer, ou d'estimer le risque qui peut être associé au dépassement de normes qui est cité.

855 Dans certains cas, ça a été le manganèse dans certaines municipalités, les fluorures dans des petits réseaux périphériques, c'est des petits réseaux. Et les dépassements de fluorure ne justifiaient pas d'interdiction, du moins lorsqu'on dépasse - la norme étant un point deux (1,2), lorsqu'on dépasse un point quatre (1,4), s'il y a pas d'autres sources de fluorure de façon importante dans le réseau, ça ne constitue pas un risque majeur à la santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Très bien.

865 Alors monsieur Latulippe, maintenant, essayons de voir la révision du Règlement sur l'eau potable qui est annoncée, qui sera mise à niveau des différents paramètres en collaboration, si j'ai bien compris, avec Santé Canada, il y a du travail de fait.

870 Alors pouvez-vous nous dire un mot des prochains paramètres qui seront suivis, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

875 Bon, peut-être pour revenir sur certains éléments de ce projet de règlement sur l'eau potable, qui est actuellement, je l'ai souligné dans une audience antérieure, au niveau des discussions, au niveau du Conseil des ministres, alors l'actuel règlement a été adopté en 84, comme le sait très bien l'intervenant, sur une base évidemment normative des données de 1978, édicté sur quarante-six (46) paramètres par Santé et Bien-être social Canada.

880 Ce règlement n'a jamais été modifié depuis. Alors le règlement a pour objectif d'assurer que l'exploitation d'un système de distribution d'eau respecte les normes de qualité ayant une incidence sur la santé.

885 Alors ça vise, grosso modo, les réseaux visés par les dispositions du nouveau règlement, c'est onze cent cinquante et un (1151) réseaux municipaux, quatre cent dix-neuf (419) réseaux privés et deux cent soixante-treize (273) institutions, qui desservent plus de six millions (6 M) de personnes.

890 Vous l'avez mentionné, le lien avec le fédéral, évidemment la gestion de l'eau potable c'est de juridiction du Québec, cependant au Canada, ce sont donc les provinces qui ont à légiférer, Santé Canada publie régulièrement une mise à jour des recommandations canadiennes sur la qualité de l'eau potable et voit à son application sur les territoires fédéraux, et peut intervenir donc à l'échelle nationale quand la santé publique est menacée, il y a un projet fédéral à cet effet.

895 Les événements nouveaux qui ont justifié la mise à jour du règlement sont la publication d'études épidémiologiques sur le risque de gastro-entérites et de cancers associés à la consommation de l'eau potable. La publication également, en 96, de la sixième édition des recommandations canadiennes d'eau potable. Le renforcement, en 96, de la réglementation américaine sur l'eau potable en réaction aux épidémies majeures qui avaient été enregistrées aux 900 États-Unis et leurs préoccupations concernant les sous-produits de la désinfection.

Il y a plusieurs autres justifications.

905 Donc le nouveau projet de règlement viserait essentiellement la mise à jour des normes de qualité. Il y a soixante-seize (76) normes qui seraient touchées, en fonction des recommandations canadiennes les plus récentes.

Ensuite, l'amélioration...

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez de normes ou de paramètres, là?

915 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

De normes de qualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Parce que vous avez tantôt parlé de quarante-six (46) paramètres, il me semble qu'il y a aussi un ajout des paramètres de référence.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

925

Oui, il y a certainement, au niveau de la norme de turbidité, oui, effectivement, c'était la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

O.K., allez-y.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

935

Alors la mise à jour de soixante-seize (76) normes de qualité est faite en fonction des recommandations canadiennes.

940

Le contrôle est amélioré en termes de fréquence de prélèvements, de paramètres à analyser dont la norme de turbidité, les coliformes fécaux au lieu de coliformes totaux. Et les avis d'ébullition, aussi, qui sont mieux ciblés, alors ils seront moins fréquents mais mieux ciblés.

L'exemple que les spécialistes me donnaient là-dessus était concernant par exemple un avis d'ébullition non pas pour l'entièreté de la ville de Montréal, mais pour un quartier donné.

945

Ensuite, les données de la qualité d'eau issues chaque mois du contrôle réglementaire doivent être transmises au ministère sur format électronique.

950

Enfin, les modalités d'action suite à un dépassement de normes sont ajustées en fonction de la normalisation proposée, donc c'est ce qui amène justement comme exemple les avis d'ébullition.

Et enfin, la désinfection adéquate des eaux de surface est rendue obligatoire, ce qui nécessite la mise en place d'équipements selon un échéancier normalisé.

955

Alors pour vous faire simplement: la mise à jour des normes de qualité permettra au Québec de se comparer aux autres provinces et aux états voisins qui partagent la problématique en termes de santé publique, le contrôle de la qualité améliorée de l'eau distribuée, l'émission mieux ciblée d'avis d'ébullition et la mise en place de nouveaux équipements assureront une meilleure protection de la santé publique et contribueront à redonner confiance aux consommateurs sur les eaux de consommation.

Je vous signale que le Québec et l'Alberta sont les deux (2) seules provinces qui ont adopté des normes réglementaires sur la qualité bactériologique et chimique de l'eau potable, et ayant imposé un contrôle de qualité. Je n'entrerai pas dans ces détails-là.

965

970 Les impacts, là où je veux donner une information qui peut servir à monsieur Lalumière certainement, alors évidemment, toutes ces normes impliquent un impact financier, sans faire de tautologie, donc pour les différentes mentions ou obligations, il y a des impacts financiers, notamment pour le changement de la norme de turbidité qui passera de cinq (5) à un (1), selon une certaine procédure qu'on appelle de vigile, qui fait en sorte que si vous dépassiez plus de dix pour cent (10%) dans un espace de quatre-vingt-dix (90) jours la norme établie, vous devrez vous doter d'équipements.

975 Les évaluations faites par les spécialistes nous suggèrent autour de cent millions (100 M\$) sur cinq (5) ans, pour les municipalités qui potentiellement pourraient dépasser cette norme.

980 Or, c'est les discussions qu'on a avec nos collègues notamment du MAM, pour revoir le programme Eaux Vives. Vous savez que le programme Eaux Vives est un programme de cent quatre-vingts millions de dollars (180 M\$) d'aide financière aux infrastructures pour les services d'eau potable, mais aussi pour les eaux usées, qui a été adopté en juin, et administré par le MAM. Ce programme-là prend en fait la relève du PAEQ et du PADEM, et du programme aussi Réseau, je pense qu'on l'avait mentionné.

985 L'incidence pour le Règlement sur l'eau potable là-dessus, il s'adresse aux municipalités de moins de cinq mille (5000) habitants, pour son volet aqueduc, égout et traitement de l'eau potable, alors que le volet traitement des eaux usées et les boues vise toutes les municipalités ayant pas bénéficié du PAEQ et du PADEM.

990 Donc ce que notamment les unions municipales, et surtout l'UMQ nous a demandé, c'est la possibilité que le programme Eaux Vives ne vise pas uniquement les municipalités de moins de cinq mille (5000) habitants, donc une stratégie de financement pour le traitement de l'eau potable des municipalités, augmenter par exemple le programme ou en tout cas, les discussions sont à cet effet-là, ou diminuer les exigences de sorte qu'on puisse avoir une possibilité au niveau des municipalités de cinq mille (5000) habitants et plus.

995 1000 Les discussions sont actuellement, ont cours au moment même où on se parle, devant différents scénarios, est-ce qu'on augmente cette subvention-là, est-ce qu'on prend pour acquis que les municipalités de plus de cinq mille (5000) habitants sont capables d'assumer ces frais-là, enfin c'est là-dessus que les discussions achoppent pour le moment.

Et on devrait connaître un dénouement de ça incessamment.

1005 Je vous avais souligné que contrairement au Règlement sur les eaux souterraines, ce règlement-là sera probablement, comme c'est des normes de santé publique et ça n'a pas une incidence directe sur la gestion de l'eau, qu'il serait probablement adopté par le gouvernement au cours de votre mandat, monsieur le Président. Alors dès que ce sera fait, je sais que vous serez avisé par d'autres voies, mais on vous déposera une copie officielle, et ça nous fera très plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Il y a d'ailleurs un journaliste qui m'a reproché ça, alors c'est pas grave.

Madame Gallichan.

1015

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui, monsieur Latulippe, pour que les choses soient bien claires, vous avez évoqué des modifications à certains paramètres, dont la turbidité, mais est-ce qu'on doit tenir compte, est-ce qu'il y a plus que quarante-six (46) paramètres qui seront contenus dans le nouveau règlement?

1020

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Bon, madame Gallichan, je pense que vous venez de dépasser la frontière de mon ignorance, alors je devrai vous revenir là-dessus.

1025

Alors monsieur Luc Proulx, qui a la réponse à tout! Alors de plus, la norme de substances chimiques devant faire l'objet d'une norme devrait passer de quarante-six (46) à soixante-seize (76) - on a dit ici soixante-dix-sept (77) - dans le nouveau règlement, en s'appuyant sur les travaux réalisés par le sous-comité fédéral-provincial. C'est peut-être même une note qu'on vous a déposée.

1030

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

C'est ça, vous m'avez déjà dit ça antérieurement.

Maintenant, ce que je voudrais savoir relativement à ça, la norme de turbidité, la révision de la norme turbidité qui est directement reliée, si ma mémoire est bonne, aux THM, vous parlez de cent millions (100 M\$) sur cinq (5) ans, c'est combien de municipalités qui seraient appelées à faire des modifications? Ce cent millions-là (100 M\$), il se ventile comment?

1040

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. Je ne pense pas, mais je vérifierai, qu'on ait un chiffre exact. C'est une potentialité.

1045

Si la municipalité ne rencontre pas cette norme-là sur un échéancier de quatre-vingt-dix (90) jours pour dix pour cent (10%) et plus de ses échantillonnages, à ce moment-là elle entre dans un groupe de municipalités qui devraient se doter des équipements.

1050

Mais si c'est à cause d'une crue par exemple, ou d'un événement très ponctuel, elle peut régler son cas, comme on dit, et à ce moment-là, elle n'aura pas à faire ces investissements-là.

Toutefois nous devons, au niveau du gouvernement, prendre compte des impacts, comme vous savez dans les mémoires au Conseil des ministres, les impacts économiques, et c'est là-dessus, cette potentialité-là.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

C'est juste que j'essaie de voir, parce que vous nous avez déjà donné les chiffres des municipalités qui prenaient leur eau dans des rivières, lesquelles étaient nourries d'eau souterraine, lesquelles avaient un traitement de filtration, lesquelles au contraire avaient un traitement de chloration. Ça, vous nous avez donné toutes ces informations-là antérieurement.

1065

Ce que je veux vérifier, c'est: est-ce que cette nouvelle application de la norme de trihalométhanes, donc de la qualité de l'eau brute, deux (2) questions sous-jacentes à ça, est-ce que vous allez obliger les municipalités à traiter leurs effluents, à désinfecter leurs effluents pour améliorer la qualité de l'eau brute? Là, on parle de pollution bactériologique, on pense à la CUM, on pense à la Communauté urbaine de l'Outaouais, et à Longueuil par exemple. Il y a eu des tas d'interventions là-dessus.

1070

Est-ce que le règlement va impliquer aussi, va associer une activité de contrôle au niveau de l'effluent, et donc du nettoyage de l'effluent?

1075

Bon, ce qu'on mentionne dans les notes que j'ai, c'est la désinfection adéquate des eaux de surface est rendue obligatoire, ce qui nécessite la mise en place d'équipements selon un échéancier normalisé. Donc on parle d'une potentialité de dix millions (10 M\$) en infrastructures, pour cinq point quatre (5,4 M\$) sur trois (3) ans pour les municipalités.

1080

Alors l'impact économique pour la désinfection obligatoire des eaux de surface vise une soixantaine de réseaux privés et correspond à des coûts unitaires significatifs de soixante mille (60 000 \$) et des coûts annuels d'opération de trois mille dollars (3000 \$).

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la désinfection - mais est-ce que vos interventions feraient que vous iriez sur les deux (2) choses en même temps, non, c'est deux (2) questions différentes dans votre esprit?

1090

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Et donc, il y aurait pas synchronisation d'un événement sur l'autre?

1100

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Écoutez, sous réserve, c'est ça, c'est deux (2) choses différentes.

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça; j'ai interprété le hochement de tête de votre collègue.

1110

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je me gardais une réserve.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que par ailleurs, il est prévisible que cette nouvelle norme de trihalométhanes qui donc dépend beaucoup de la qualité d'eau brute, est-ce que ça va inciter un bon nombre de municipalités à changer leur alimentation en eau, et donc au lieu d'aller chercher l'eau brute dans les cours d'eau, de plutôt se tourner vers l'eau souterraine? Et là, on parle plus de réglementation, on parle de stratégie.

1120

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. Alors c'est une bonne question, je sais pas si mes collègues - on a déjà mentionné, monsieur Ouellet mentionnait qu'il y avait des avantages certains à aller vers l'eau souterraine.

1125

Est-ce que ce règlement-là va être incitatif ou instigateur à cet effet-là, écoutez, la potentialité globale, si toutes les municipalités demain se dotaient des équipements, même là où on n'a pas nécessairement de difficultés à l'heure actuelle, c'est autour de trois cent cinquante (350 M\$) à trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 M\$), si on disait aujourd'hui, toutes les municipalités du Québec devraient se doter des équipements nécessaires.

1130

La potentialité sur cinq (5) ans est de cent millions (100 M\$), mais l'obligation pour tout le monde représenterait, bon, de l'ordre de grandeur entre trois cent soixantequinze-trois cent quatre-vingts (375 M\$-380 M\$).

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

L'obligation pour tout le monde de quoi?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1140

De se doter des équipements nécessaires pour ne pas dépasser une norme de turbidité de façon assurée à cent pour cent (100%).

1145

Alors on dit, l'impact économique maximal, c'est-à-dire dans l'éventualité où tous les réseaux devraient respecter en tout temps les nouvelles normes, serait de trois cent quatre-vingt-cinq millions (385 M\$) en capitalisation pour les équipements de traitement d'environ trois cents (300) réseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

C'est pour ça que vous atténuez la norme du un (1) de turbidité, le MT1, si ma mémoire est bonne...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1155

Avec vigilie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

... à une stratégie quatre-vingt-dix (90) jours, plutôt qu'une stratégie...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1165

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

Dans les échanges qu'on a eus, certains ont parlé de normes suggérées de point deux (0,2).

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1175

Effectivement, il y a des municipalités au Québec, encore là sous toutes réserves, je pense que Longueuil est une municipalité qui est sous le un (1) déjà. Donc on passe de cinq (5) à un (1), ce qui nous ramène au niveau de vingt (20) ans.

On a vingt (20) ans de recul, mais l'appliquer de façon coercitive à toutes les municipalités serait un impact financier qui n'est pas nécessairement requis partout.

1180

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans vos contrôles améliorés, quels paramètres irez-vous chercher?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1185

Vous allez me permettre de lire et de comprendre à la fois!

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Pour le lire, c'est vous tout seul; pour le comprendre, c'est nous aussi!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1195

Bon, le contrôle est amélioré en termes de fréquence de prélèvements, de paramètres analysés et de nombre de réseaux visés. Alors on parle d'un impact aussi financier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200

Donc il y aurait plus de paramètres?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1205

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

C'est ça que je voulais savoir tantôt!

1210

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est ça, alors de quarante-six (46) à soixante-seize (76), c'est ça qui est expliqué là-dessus.

1215

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1220

Donc ce serait un ajout, quand vous avez parlé de soixante-seize (76) tout à l'heure, vous parliez de soixante-seize (76) normes de qualité, mais de fait, ce serait un ajout d'une trentaine de points de surveillance ou d'éléments de surveillance; on passe de quarante-six (46) à soixante-seize (76) paramètres. C'est ça?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, c'est ça.

1225

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Bon, je suis contente, j'ai tout compris!

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

C'est-à-dire qu'on a tout compris, mais il y a toujours la dialectique là-dedans de l'autocontrôle, où la municipalité est vérifiée sur un certain nombre de paramètres, qui sont les huit-neuf (8-9) paramètres courants.

1240

Mais les soixante-seize (76) du physico-chimique ou des analyses beaucoup plus poussées, ça, c'est des contrôles qui sont beaucoup moins fréquents, et là, si je comprends bien, ils seraient faits sur un plus grand nombre de considérants?

1245

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1250

Puisqu'avec la nouvelle norme de turbidité, l'accent sera mis sur la qualité de l'eau brute, est-ce que vous avez des données sur des expériences d'autres provinces ou d'autres pays qui obligent la désinfection des effluents d'eaux usées?

1255

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je sais pas si un de mes collègues ou une de mes collègues - alors notre expert va être disponible à Joliette, il n'est pas disponible aujourd'hui.

1260

Où l'AQTE nous attend aussi, alors ce sera pas drôle!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1265

Vous avez mentionné également qu'étant donné qu'il s'agissait d'une norme de santé publique, le règlement est adopté directement par le Conseil des ministres. Donc je dois comprendre sans consultation préalable?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1270 Non, c'est pas tout à fait ça, monsieur le Commissaire.

Il y a eu, et notamment avec Réseau-Environnement, des discussions qui ont eu lieu je pense en 97, les représentants du ministère ont rencontré le comité technique de l'Association québécoise des techniques de l'environnement, je pense qu'à l'époque c'était l'AQTE, sur l'eau potable, composé d'une quinzaine de membres provenant du milieu municipal, universitaire et de génie-conseil.

En novembre 97, les représentants du ministère ont aussi rencontré neuf (9) représentants du comité de santé environnementale chargé de conseiller les autorités du MSSS.

1280 Alors les discussions ont amené justement ce projet-là. D'ailleurs, c'est au colloque ou au congrès de l'AQTE...

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 C'est pas là-dessus qu'on discute, là. Ce qui vous est demandé, c'est quand le règlement, il va être reformulé, vous êtes en train de le reformuler, est-ce qu'il va être adopté directement par le Conseil des ministres ou s'il va être soumis à une période statutaire de consultation?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1290 Évidemment, et c'est pour ça que je croyais que la question était, est-ce qu'avant de transmettre ce projet-là il y a eu des discussions, la réponse à ça c'est oui...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1295 C'était ma question, c'est le président qui erre actuellement!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1300 Alors nous errons ensemble.

Donc je terminais pour suggérer qu'au Congrès annuel de Réseau-Environnement, en avril 98, la couverture médiatique était là, on a discuté de ça, et on a même, lors de ces discussions-là, changé certains points dans le projet de règlement.

1305 Et pour répondre à la question du Président, effectivement, il va y avoir, dans le processus légal normal, un délai de publication, voire même peut-être de prépublication, la décision est peut-être pas arrêtée là-dessus, qui va permettre aux gens de proposer un mémoire avant l'adoption du règlement.

1310

Mais c'est la procédure courante, réglementaire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1315

Sur la consultation du milieu, notamment de Réseau-Environnement, est-ce qu'il y a eu un rapport de consultation, un bilan de cette consultation-là?

1320

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je ne crois pas. Ce sont des discussions dont on ne tient pas nécessairement de procès-verbaux, un peu comme les discussions qu'on a eues avec le milieu municipal via notre comité permanent de liaison environnement-municipalité, sur les impacts économiques.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que dans le règlement, il y aura des éléments sur la formation des techniciens?

1330

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je ne crois pas, dans le projet de règlement comme tel. Mais c'est un dossier qui est actuellement en discussion, je pense aussi avec des gens de l'AQTE secteur Montréal, et nous sommes à revoir aussi tout ce paramètre-là de formation des inspecteurs, des opérateurs.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

L'échéance envisagée, c'est l'automne?

1340

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Pour l'adoption du règlement, je pense, au moment où on se parle, on avait un échéancier qui pouvait comporter une prépublication ou une publication au printemps, pour entrer en vigueur à l'automne.

1345

Maintenant, je n'ai pas, compte tenu, comme l'avait déjà dit un de mes collègues, je suis toujours avec vous, monsieur le Président, j'ai pas pu savoir...

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Oui, vous êtes toujours avec moi, et c'est pas fini!

Bon, ça va, monsieur Lalumière?

1355 **PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:**

Deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Bien là, faites-moi-la courte, celle-là, s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1365 Sans sous-question, celle-là.

Juste en regardant aussi le document de consultation, on se rend compte qu'un autre objectif général est la recherche de la pérennité de la ressource eau.

1370 À la lecture du document, on voit qu'au Québec, on fait une utilisation d'eau potable de huit cents (800) litres par personne par jour, comparativement à une moyenne au Canada de six cents (600) litres par personne par jour, et comparativement aussi à des consommations qui varient et qui peuvent aller de cent cinquante (150) à deux cents (200) litres par personne par jour dans certains pays européens.

1375 Ma question, c'est: existe-t-il, aux différents ministères, un programme ou des orientations visant à réduire, à court ou à moyen terme, les consommations d'eau potable élevées au Québec.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1380 On a un programme d'économie d'eau potable, évidemment avec d'ailleurs l'AQTE, au niveau de la CUM, et on a un dossier de suivi à cet effet-là.

1385 Mais je pense que mes collègues du MAM pourraient répondre plus précisément à cette question.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

1390 Présentement, dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec, une des conditions d'octroi de l'aide financière, quand ça concerne des équipements d'aqueduc et d'égout, c'est que les municipalités doivent s'engager à adopter des mesures d'économie d'eau à la satisfaction du ministère.

1395 On leur fournit, à cet effet, un guide léger, qui leur indique quelles seraient les mesures d'économie d'eau souhaitables.

1400 Par ailleurs, toujours dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec, on a actuellement un contrat d'étude Réseau-Environnement, qui est sous la supervision de monsieur Hubert Desmarres. Le contrat d'étude vise à doter le ministère d'un outil qui s'appelle "Guide sur les mesures d'économie d'eau", qui sera mis, lorsqu'il sera complété, qui sera mis à la disposition des municipalités qui le voudront bien, ainsi que les membres du Réseau-Environnement.

1405 Et il y a aussi, dans le cadre de la réalisation de ces études-là, divers projets sur, par exemple dans le cadre des mesures d'économie d'eau, on associerait, à titre d'exemple, des municipalités qui, pour certaines mesures, ont connu un succès incroyable.

Il y a aussi différentes études qui ont un rapport avec les mesures, les guides de gestion par exemple, au niveau des municipalités et des choses du genre.

1410 Ça fait qu'on est en étroite relation avec monsieur Sylvain Laramée, de Réseau-Environnement, qui collabore au pilotage de ce dossier-là avec le ministère des Affaires municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Ça va? Merci.

PAR M. ALAIN LALUMIÈRE:

1420 Merci.

RÉSEAU-ENVIRONNEMENT

1425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre collègue va prendre votre place, si j'ai bien compris. Monsieur Alain Fortin, s'il vous plaît.

1430 **PAR M. ALAIN FORTIN:**

Bonjour. Je représente Réseau-Environnement.

1435 Mes questions porteront sur la gestion par bassin. Un des objectifs généraux identifié dans le document sur la gestion de l'eau au Québec est de concilier les usagers dans une perspective de satisfaction des besoins.

Le même document nous dit que le gouvernement du Québec a signé, en 96, une adhésion à la charte du Réseau international des organismes de bassin.

1440

Un projet-pilote d'une agence de bassin a été mené sur la rivière Chaudière, et le rapport sera disponible en 99, selon le document.

1445

Dans notre région, la problématique de gestion des débits dans les différents bassins hydrographiques, lors des pluies diluviales de 96, ont amené la formation d'un comité provisoire du lac-réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

Ma première question: quelle est la position du ministère de l'Environnement et de la Faune face à l'implantation, à court ou moyen terme, d'une agence de bassin au Québec?

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

Répétez-moi la dernière phrase, à propos du comité provisoire du lac Kénogami, rivière aux Sables et?

1455

PAR M. ALAIN FORTIN:

Rivière aux Sables et rivière Chicoutimi.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me parler un petit peu de ce comité-là?

1465

1470 **PAR M. ALAIN FORTIN:**

Suite au déluges, il y a un comité provisoire qui a été formé afin d'étudier l'étude hydrographique de ces bassins versants là.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous avez préféré faire ce comité plutôt que plusieurs petits comités de rivières?

1480 **PAR M. ALAIN FORTIN:**

Oui, la décision, c'est ça qui a été pris.

Ça fait que ma question, c'est...

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vos interventions ont été dans le sens du rapport Nicolet?

1490 **PAR M. ALAIN FORTIN:**

Je pense que oui.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et là, vous voulez savoir comment ça va s'articuler sur la politique provinciale de gestion par bassin?

1500 **PAR M. ALAIN FORTIN:**

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1505 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur le Président, je vais vous donner une partie de la réponse ou je vais tenter de donner une partie de la réponse, et je passerai ensuite la parole à mon collègue Yvon Gosselin, qui est directeur de l'hydraulique au niveau des comités provisoires.

1510 Pour la première partie de la question de monsieur, et je pense qu'il sera intéressant par la suite de faire la distinction entre le Comité de bassin de la rivière Chaudière et les comités provisoires, quel est l'objectif des comités provisoires et qu'est-ce qu'ils visent, ces comités-là, ce sont des comités de bassin.

1515 Alors dans la première partie de la question, évidemment le projet-pilote, rappelons que le projet-pilote du Comité de bassin de la rivière Chaudière n'a pas pour mandat de mettre sur pied une agence, malgré qu'il y ait eu une recommandation à cet effet très précise de la part de monsieur Nicolet dans son rapport.

1520 Ils ont comme mandat d'élaborer un schéma directeur de l'eau pour l'entièreté du bassin, de proposer une méthode de financement de la gestion de ce schéma directeur de l'eau, donc ils évalueront le cadre législatif, économique et social. Ils auront aussi, enfin, le devoir de consulter la population et de faire un rapport au ministre de l'Environnement sur cette consultation-là à propos du schéma directeur de l'eau.

1525 Le gouvernement n'a absolument pas décidé de mettre sur pied d'agence de bassin ou d'une nouvelle structure, au moment où on se parle. Le schéma directeur de l'eau n'a pas la prétention d'être exécutoire. C'est un projet-pilote, donc ils devront soumettre leur étude, si vous voulez, dans un rapport, et le gouvernement disposera selon les recommandations qu'il voudra ou pas retenir à cet effet-là.

1530 Donc ce comité-là a une grande importance, mais le résultat n'est pas exécutoire de façon automatique.

1535 Maintenant, je pense qu'il faut bien distinguer entre les comités de bassin qui font partie par exemple du Réseau d'OR, qui ont une vocation de concertation, de multiusages et tout ça, donc dans la foulée de la Charte des organismes de bassin qui a été signée en mars 96 à Mexico, et la vocation très spécifique des sept (7) comités de bassin de la région qui font suite au rapport Nicolet et donc aux inondations du Saguenay en 96.

1540 Alors je demanderais à monsieur Yvon Gosselin d'apporter les éléments d'information à ce sujet.

PAR M. YVON GOSSELIN:

1545 Oui monsieur le Président. Concernant le comité provisoire des rivières Chicoutimi, aux Sables et du lac-réservoir Kénogami, je dois dire que ce comité-là a rencontré le ministre responsable de la région, monsieur Brassard, et également le ministre de l'Environnement hier après-midi, et je peux dire qu'il y a pas de décision présentement de prise à l'égard des préoccupations et du mandat du comité provisoire que je peux annoncer ici, mais le seul engagement que les ministres ont pris, c'est de pouvoir fournir des réponses très prochainement.

1550

Malheureusement, je peux pas donner plus de décision que cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Mais je voudrais comprendre, monsieur Latulippe, quand vous dites que les sept (7) comités de bassin qui s'articulent un peu sur la suite du rapport Nicolet sont différents conceptuellement des comités de bassin du Réseau d'OR par exemple, et du travail de COBARIC, en quoi sont-ils différents?

1560 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Bien, c'est un peu ce que je pense monsieur Gosselin pourra expliquer, sinon mes collègues de l'arrière sortiront les recommandations du rapport pour vous donner les mandats spécifiques de ces comités-là, alors pendant qu'ils cherchent...

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah non, il a levé la main, il est prêt à intervenir.

1570 **PAR M. YVON GOSSELIN:**

1575 Monsieur le Président, les mandats des comités provisoires étaient de donner suite ou de faire des recommandations au ministre de l'Environnement, à l'égard des recommandations que la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, dans le cadre des événements du Saguenay, donc le ministre voulait recevoir comment les comités provisoires pouvaient mettre en oeuvre les recommandations de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages. Et c'était ça qui était le principal objectif des comités provisoires. On dit bien provisoires.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et donc, ce n'était pas par exemple, comme pour COBARIC, d'élaborer un schéma directeur de l'eau?

1585 **PAR M. YVON GOSSELIN:**

Non, tout à fait pas.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un instant, je pense qu'il y a un intervenant qui veut...

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

1595

Oui, peut-être un complément d'information. En ce qui a trait aux comités provisoires de bassin, il y en a eu trois (3) qui ont été mis en place dans la région.

1600

Le premier était celui de la rivière Ha! Ha!, l'objectif principal de ce comité de bassin provisoire était de faire des recommandations en regard de la planification des mesures d'urgence en cas d'avarie de barrage ou d'inondation importante sur la rivière Ha! Ha!, et de même que d'améliorer les communications en situation de catastrophe.

1605

Le comité a siégé pendant près d'une année, en tout cas pendant plusieurs mois, comité auquel les gens du ministère de l'Environnement en région ont participé, ainsi que les gens de la Sécurité civile, des gens du secteur Ferland-Boileau et de La Baie, ainsi que des citoyens du milieu.

1610

Et on a travaillé essentiellement dans l'optique que je viens de mentionner, en regard de la planification des mesures d'urgence.

Je laisserai mon collègue, Pierre A. Gauthier, élaborer peut-être sur le comité de bassin de la rivière à Mars, où Pierre a agi comme secrétaire.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

Je voudrais juste vous identifier.

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

1620

Réjean Langlois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Et de quel ministère?

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

1630

De la Sécurité civile.

Avant que Pierre n'intervienne pour le comité de bassin...

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Vous en avez identifié un, là. On a parlé de trois (3) comités, donnez-moi au moins les noms des deux (2) autres, que je comprenne.

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

1640 Alors le comité de bassin provisoire de la rivière à Marc et le comité de bassin provisoire du réservoir Kénogami, de la rivière Chicoutimi et aux Sables.

Et je vais parler pour le réservoir Kénogami, et mon collègue, Pierre A. Gauthier, complétera pour la rivière à Mars.

1645 Alors pour ce qui est du réservoir Kénogami, encore une fois il y avait une problématique bien sûr de gestion du réservoir, de revoir toute la dynamique entourant sa gestion en période estivale, en regard des recommandations qui avaient été faites par la Commission Nicolet à maintenir le niveau du lac à cent soixante-trois mètres virgule soixante-dix (163,70).

1650 Et bien sûr, il y avait des recommandations de se prononcer sur l'implantation de solutions à l'échelle du bassin, pour faire en sorte que les événements qu'on a vécus en 96, la crue maximale probable qui pouvait entraîner des événements malheureux comme on a vécus, alors le comité de bassin avait comme mandat d'acheminer au ministre des recommandations visant cette problématique-là, aussi bien en amont du réservoir qu'en aval. Essentiellement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1660 Monsieur Langlois, c'est que vous nous parlez de la mise en place de trois (3) comités provisoires; tout à l'heure, monsieur Latulippe ou son collègue, monsieur Gosselin je crois, ont parlé de sept (7).

PAR M. RÉJEAN LANGLOIS:

1665 C'est qu'il y avait, sauf erreur, il y avait un comité provisoire de bassin dans la région de Charlevoix, des Escoumins. Mais là, les gens du MEF sont mieux placés que moi pour répondre.

PAR M. YVON GOSSELIN:

1670 Les sept (7) comités provisoires couvrent quatre (4) régions administratives, dont la Mauricie, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1675 Et la différence essentielle, sans rentrer dans le détail, pour répondre à votre question, monsieur le Président, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, outre le fait qu'il fait un schéma directeur de l'eau, c'est que c'est un comité multiusages, multigestionnaires; tandis que les comités dont fait mention mon collègue, ce sont des comités qui ont un objectif circonscrit et peut-être pas toujours unique, il pourra commenter, il les connaît mieux que moi, mais c'est certainement pas avec un éventail sur l'entièreté d'un bassin hydrographique, tous les usages et tous les

1680 gestionnaires de l'eau, dans une concertation, donc selon les principes du RIOB, du Réseau international des organismes de bassin.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1685 Oui, c'est justement la question que je voulais vous poser, parce que si on regarde le rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, quand on parle de gestion par bassin, on dit toujours: pour les fins de la gestion des ouvrages de retenue des eaux.

1690 Alors est-ce qu'on peut envisager qu'il y ait des comités de bassin pour la gestion des ouvrages, en plus des comités de bassin généraux ou multiusages?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1695 Certainement pas, d'où le projet-pilote. Et on constate facilement que la gestion par comité de bassin intégré n'existe pas, vous avez ces comités-là qui ont des usages particuliers et des mandats spécifiques, et vous avez le projet-pilote qui, lui, considère l'entièreté des usages, l'entièreté du bassin hydrographique, et une concertation basée sur des créneaux spécifiques.

1700 Alors effectivement, il y a à ce niveau-là, dans votre exemple, non pas un paradoxe mais en tout cas, une dichotomie certainement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1705 Et la Commission scientifique et technique définit le bassin comme étant:
"Le territoire qui se draine dans une rivière et qui se termine à l'embouchure de celle-ci, dans un plan d'eau ou un cours d'eau d'une importance telle que son niveau n'est pas affecté par le débit de cette rivière."

1710 Est-ce que ça correspond à la définition d'un bassin?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1715 Je vais demander à monsieur Pierre Auger de donner la réponse à cet effet.

PAR M. PIERRE AUGER:

1720 Oui, monsieur Genest, ça correspond à la définition habituelle d'un bassin versant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1725 Donc on pourrait dire que le découpage qui est proposé en sept (7) comités de bassin, ça correspond à votre cartographie prévisionnelle?

PAR M. PIERRE AUGER:

1730 C'est-à-dire je sais pas exactement de quel bassin on parle, mais quand on définit un bassin comme le territoire, l'ensemble d'un territoire qui se draine dans un cours d'eau jusqu'à son embouchure, ça correspond à la définition habituelle d'un bassin versant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1735 D'accord. Alors on parle, comme on l'a dit tout à l'heure, du réservoir Kénogami, des rivières Chicoutimi et aux Sables, pour un; bassin de la rivière à Mars, deux; bassin de la rivière Ha! Ha!, trois; du bassin de la rivière Sault-aux-Cochons, quatre; du bassin de la rivière Malbaie, cinq; du bassin de la rivière des Escoumins, six; et du bassin de la rivière Saint-Maurice, sept.

1740 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Oui, c'est bien exact. Mais on peut également parler de sous-bassin. On peut parler par exemple du bassin du lac Kénogami, qui est un sous-bassin de l'ensemble du bassin qui se draine avec les rivières aux Sables et Chicoutimi.

1745 Donc il est pas inexact de parler de bassin, même si on réfère dans les faits à des sous-bassins, en fonction de l'ordre justement des cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1750 Oui. Il y a une hiérarchisation?

PAR M. PIERRE AUGER:

1755 Exactement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1760 Alors ce rapport-là parle de comité de bassin sous l'égide des MRC.
Est-ce que c'est une orientation qui recoupe celle qui est envisagée?

1765 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1770 Ce n'est pas, si on veut - on a voulu, par ces comités de bassin là, et encore là mon collègue, si je délire, pourra intervenir avant que ça aille trop loin, ce qu'on a voulu, c'est régler la problématique de la sécurité des barrages, en priorité. Donc on a mis sur place des organismes qu'on a appelés comités de bassin, pour cette fin-là, de façon circonscrite. Ils ont peut-être d'autres éléments.

1775 Souvenez-vous, monsieur le Commissaire, dans la région de la Beauce, et donc précisément sur le bassin de la rivière Chaudière, où ils devront tenir compte de tous les usages qu'il se fait sur la rivière, d'un barrage gonflable je pense à Scott, et donc ce barrage-là et toute cette problématique-là n'est pas faite en concertation nécessairement avec tout le bassin hydrographique qui va du Lac-Mégantic à Saint-Romuald.

1780 Donc cet élément-là, dans un projet-pilote qui doit, par obligation, considérer tous les usages, ils devront tenir compte également du barrage. Et dans votre questionnement, c'est tout à fait justifié je pense de dire, bien, il y a une certaine incongruité à ne considérer que l'élément sécurité, quand on parle de comité de bassin pour l'entièreté des usages.

1785 Mais encore là, c'était pour régler une fin spécifique.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1790 Oui, mais il y a des ressemblances assez grandes avec le concept de COBARIC, parce qu'on parle de schéma directeur des usages. Tout à l'heure, on me disait qu'ils n'ont pas de schéma directeur à faire, mais dans les responsabilités qui sont proposées par la Commission scientifique et technique, on parle, pour les comités de bassin, d'une responsabilité de préparer un schéma directeur des usages; d'intégrer les plans d'urgence; tenir les audiences publiques.

1795 On déclare une adhésion à la gestion intégrée de l'eau et aux huit (8) principes connus, etc., etc.

Donc les ressemblances sont très grandes.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1800 Absolument. Mais toutefois, vous venez de mentionner une différence fondamentale, c'est que c'est sous l'égide de la MRC. Tandis que dans le Comité de bassin de la rivière Chaudière, on a vingt-trois (23) représentants dont aucun n'a, si on veut, entre guillemets, le contrôle du vote. Il y a huit (8) MRC, ils ont le plus grand nombre de représentants, mais ils n'ont pas la majorité sur vingt-trois (23), évidemment, et quatre (4) agriculteurs, quatre (4) industriels.

Tandis que là, si on est sous l'égide de la MRC, on a donc, il faudrait voir exactement les pouvoirs que la MRC détient à ce niveau-là, mais un contrôle, entre guillemets, des autorités municipalités par rapport aux autres représentants.

1810

Et ma collègue a des éléments à rajouter là-dessus.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1815

En fait, monsieur le Président, je vous offre la possibilité d'écouter monsieur Pierre A. Gauthier, de la Direction régionale, qui a participé intensivement aux travaux des comités de bassin qui ont été formés suite au rapport Nicolet.

1820

D'abord pour mentionner, monsieur le Président, que c'est pas vraiment des comités de bassin qui ont été, si on veut, proposés par le ministre, ou recommandés, ou autorisés; c'était des comités de rivière provisoires. Donc il y avait pas nécessairement de relation entre le bassin versant et les tronçons qui ont été retenus.

1825

Si on prend l'exemple de la rivière à Mars, le mandat du comité de la rivière à Mars, comme Réjean en faisait mention tout à l'heure que la rivière Ha! Ha! était centrée sur la sécurité, les communications dans une situation d'urgence, celui de la rivière à Mars concernait uniquement l'artificialisation des rives. Donc le comité avait à recommander, et s'est réuni une fois par semaine pendant un an aussi, pour faire des recommandations au ministre sur l'artificialisation des rives uniquement; donc trente (30) recommandations qui portaient sur cet objet-là, parce que c'était ce que le ministre avait demandé, de formuler des recommandations sur ce point-là.

1835

Et c'était dans le rapport Nicolet textuellement. Donc le rapport Nicolet, pour la rivière à Mars, c'est ce qu'il recommandait. Et puis c'est ce qui a été retenu par le ministre.

C'est la même chose pour le lac Kénogami, et c'est la même chose pour la rivière Ha! Ha!.

1840

Donc c'est pas des comités de bassin, ni des comités de bassin provisoires, c'est des comités de rivière provisoires. Donc c'était pour un mandat bien précis.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1845

Et je pense, monsieur le Président, qu'il faut bien distinguer ce que le rapport Nicolet recommandait et ce qu'a retenu le gouvernement. Et monsieur Gosselin pourrait préciser davantage sur cet élément.

PAR M. YVON GOSSELIN:

1850 Oui, monsieur le Président, je voudrais préciser, je pense que monsieur Gauthier vient déjà d'énoncer des éléments de correction, à savoir que c'était des comités de rivière provisoires, donc pas des comités de bassin.

1855 Et entre autres aussi, il faut voir dans le rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, il y a des recommandations. Le ministre de l'Environnement et le gouvernement n'ont pas retenu exactement les recommandations Nicolet, en termes d'actions à faire, et c'est pour cela que les comités provisoires, ils sont pas sous l'égide des MRC, mais le ministre a mandaté des responsables, dans chacun de ces bassins versants là, et il a donné un mandat de mettre en oeuvre, c'est-à-dire de lui faire des recommandations sur la mise en oeuvre des recommandations Nicolet; vraiment la mise en oeuvre des recommandations.

1860 Donc c'est de prendre les recommandations qui sont dans le rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, et lui dire comment le comité de rivière provisoire peut mettre en oeuvre ces recommandations-là. Et c'est dans ce sens-là que chacun des comités provisoires a transmis au ministre leurs recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Alors ça va, monsieur Fortin? Je pense qu'on a débroussaillé au moins l'information globale de la spécificité de chacun des comités par rapport à l'existence d'autres comités, et par rapport à ce qu'on appelle une gestion par bassin.

1875 Donc on a une étape antérieure avant la mise en place de quelque chose de plus large. Ça va?

PAR M. ALAIN FORTIN:

Oui, ça va.

1880 Pour ma deuxième question, est-ce que la possibilité de l'implantation d'une agence de bassin permanente est envisagée ou envisageable pour le bassin hydrographique du lac Kénogami?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1885 Au niveau global, comme je l'ai mentionné, il est pas question d'agence de bassin au Québec.

Au niveau du lac Kénogami, Yvon, est-ce qu'il y a un changement de cap?

PAR M. YVON GOSSELIN:

La question a été posée par le président du comité provisoire aux deux (2) ministres, au ministre de l'Environnement et au ministre responsable de la région, hier, et il y a pas eu de réponse affirmative de donnée sur le sujet.

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

Je dois donc comprendre que le comité provisoire du lac Kénogami a plutôt demandé la mise en place d'une agence de bassin pour la région, et cette demande-là a été reçue par le ministre sans qu'il y réponde à ce moment-là?

1900

PAR M. YVON GOSSELIN:

Pas tout à fait tel que vous le dites, dans le sens, ils ont pas demandé que ce soit une agence de bassin, mais ils ont demandé plutôt que le comité provisoire ou le comité de rivière provisoire devienne permanent. Et c'est à cela qu'ils n'ont pas eu de réponse affirmative.

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

O.K. Ça va, monsieur?

Monsieur Genest.

1915

Sur le concept d'agence, la Commission scientifique et technique parle d'éventuelles agences de bassin établies dans la foulée des recommandations incluses dans la nouvelle politique de l'eau et dans la logique du rapport d'octobre 1993 du Conseil de conservation de l'environnement.

1920

C'est quoi ça, la nouvelle politique de l'eau et puis les agences de bassin?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1925

Je vous retournerais la question. J'imagine que ça a été dans la foulée de ce qu'il pourrait y avoir comme politique de l'eau au Québec, puisqu'il y en a pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1930

C'est de la prospective, de la futurologie?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1935

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Ça renvoie à un rapport du Conseil consultatif de l'environnement, qui était devenu Conseil de la conservation, qu'on n'a pas fait déposer.

1945

Oui, merci, monsieur Fortin.

Alors je pense qu'on est dû pour une petite pause santé. On vient d'avoir des informations à forte dose!

Je reviendrai avec madame Nadia Lapointe, quinze (15) minutes.

1950

—
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES
—

1955

REPRISE DE LA SÉANCE
NADIA LAPOINTE

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Alors s'il vous plaît, madame Nadia Lapointe.

PAR Mme NADIA LAPOINTE:

Bonjour messieurs, bonjour madame.

1965

Mes interrogations porteront sur les compteurs d'eau. Les faits sont réels, dans quelques municipalités au Québec, dont Chicoutimi, on a fait installer des compteurs d'eau dans des entreprises qui ne sont pas reconnues comme étant de grandes utilisatrices de la ressource; des exemples, des entreprises de mécanique, de soudure ou autres. Et on espère recevoir des dividendes prochainement, je l'ai entendu de mes propres oreilles.

1970

Ma première question! Étant donné que les compteurs d'eau ne changent pas vraiment l'environnement et que cela peut passer inaperçu, est-ce que les municipalités doivent faire part de leurs démarches à un organisme ou peut-être un ministère? Si oui, est-ce que chaque litre d'eau est taxé de façon à se baser sur le minimum de litres requis aux besoins essentiels de chaque personne travaillant dans l'entreprise, et sinon la même question s'applique. C'est ma première question.

1975

La deuxième! Étant donné que l'on parle de compteurs d'eau, est-ce que l'on pourrait croire que cette tendance pourrait se maintenir dans les années futures ou quelles sont les autres alternatives proposées? C'est peut-être parce que les villes veulent se voir octroyer des subventions ou des aides financières qu'elles posent des compteurs d'eau, je le sais pas.

1980

Ce sont mes deux (2) questions.

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre intervention a l'air à être opposée aux compteurs d'eau. Pouvez-vous m'expliquer un petit peu plus votre commentaire?

1990

PAR Mme NADIA LAPOINTE:

Plus mon commentaire? Sur les compteurs d'eau?

1995

	PAR LE PRÉSIDENT:
2000	Oui. Dans la question, il y a une espèce de jugement, je voudrais comprendre le fondement du jugement.
	PAR Mme NADIA LAPOINTE:
2005	Le jugement, c'est que lorsque j'ai parlé avec la personne qui me disait combien de compteurs d'eau ils avaient installés dans la ville, elle me disait tout bonnement, comme ça, que la ville espérait recevoir de l'argent pour l'eau qui était utilisée de surplus, mais sans me donner vraiment de réponse pour me dire comment c'était calculé, ça, ou quoi que ce soit.
2010	Donc je crois que l'eau est essentielle à la vie, et si on se met à faire payer ce qui est essentiel à la vie, comme l'eau, ce qu'on possède beaucoup ici, je crois que c'est pas vraiment normal.
	PAR LE PRÉSIDENT:
2015	Est-ce qu'il y a quelqu'un de la région qui est au courant de l'installation des compteurs d'eau à Chicoutimi, qui peut nous permettre de situer comment l'intervention s'est faite?
	PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:
2020	Bien, nous savons que la Ville a parlé et a installé des compteurs d'eau dans certaines entreprises, mais on n'a pas d'information additionnelle là-dessus. Il faudrait demander aux représentants de la municipalité de Chicoutimi.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Est-ce qu'il y a un représentant de la ville de Chicoutimi ici, aujourd'hui?
	Venez vous asseoir, monsieur, si vous voulez. Bonjour, vous êtes monsieur?
2030	
	PAR M. LOUISON LEPAGE:
	Mon nom est Louison Lepage, je suis directeur général adjoint à la Ville de Chicoutimi.
2035	
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Ah bon! On tombe bien!
2040	

	PAR M. LOUISON LEPAGE:
2045	Mais j'étais pas venu ici pour le compte de la Ville de Chicoutimi, je venais aussi comme représentant de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.
2050	PAR LE PRÉSIDENT:
2055	O.K., mais pouvez-vous nous donner juste l'information, c'est l'information que je cherche, pour savoir quelle est la pratique que la Ville de Chicoutimi a mise en oeuvre.
2060	PAR M. LOUISON LEPAGE:
2065	Bien, la pratique au niveau des compteurs d'eau, ça a été d'installer des compteurs d'eau dans les principaux commerces de la municipalité, sauf les commerces qui sont en regard au niveau de l'agriculture et de l'horticulture, principalement, où on n'installe pas de compteur.
2070	Mais on a un programme d'installation de compteurs dans tout ce qui est industriel et commercial.
2075	PAR LE PRÉSIDENT:
2080	Ça, vous avez installé ça depuis combien de temps?

2085 Et est-ce qu'à ce moment-là, est-ce que vous avez une forme de tarification à laquelle vous procédez?

PAR M. LOUISON LEPAGE:

2090 Oui, oui, il y a une tarification d'établie, et les compteurs sont en location, à tant par mois, dépendant du type de grosseur de compteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Est-ce qu'il y a une espèce d'allocation de base, avant que les gens commencent à payer, ou de l'instant où il y a une utilisation, il y a déjà un tarif de base?

PAR M. LOUISON LEPAGE:

2100 Normalement, on procède à la consommation. Il y a un minimum d'établi et ensuite, c'est selon tant du mètre cube.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Le minimum d'établi, c'est quoi?

PAR M. LOUISON LEPAGE:

2110 Le minimum d'établi, il faudrait que je vérifierais le règlement, mais il me semble que c'est l'équivalent d'un tarif résidentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Et puis après ça, il y a une tarification qui monte selon l'usage, est-ce que vous avez des tranches?

PAR M. LOUISON LEPAGE:

2120 En fait, monsieur le Président, normalement le tarif minimum, ça devrait être le tarif résidentiel. Il faudrait que je vérifierais la réglementation. En temps normal, on charge le tarif minimum résidentiel.

2125 Et si par exemple une entreprise consomme moins que le tarif résidentiel, on charge normalement le tarif résidentiel.

Au-delà de cela, c'est tant du mètre cube, même à partir de zéro.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça pourrait être intéressant, auriez-vous la gentillesse de nous communiquer votre règlement là-dessus?

2135

PAR M. LOUISON LEPAGE:

Bien sûr.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça nous permettra de comprendre un petit peu.

2140

Mais donc, il est pas question d'appliquer, pour l'instant, d'appliquer ça aux consommateurs individuels, aux résidences; vous faites ça dans le domaine commercial et industriel?

2145

PAR M. LOUISON LEPAGE:

Uniquement, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

2150

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Pourriez-vous nous répéter les deux (2), l'industrie agricole et une autre que vous avez nommée, qui présentement ne sont pas...

2155

PAR M. LOUISON LEPAGE:

Il y a deux (2) ou trois (3) domaines, les deux (2) domaines dont je me souvienne, c'est l'agriculture et l'horticulture.

2160

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Est-ce qu'on peut savoir pourquoi?

2165

PAR M. LOUISON LEPAGE:

Ah, c'est parce que je vas vous dire, c'est parce que c'est une analyse qu'on en a fait, et ces gens-là, c'est parce qu'ils avaient des besoins particuliers qu'on a tenu compte.

2170 À ce moment-là, il y a eu beaucoup de pressions aussi politiques, dans le secteur, principalement dans le secteur rural, chez nous.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Merci.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

2180 Donc retournons-nous vers le ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez une politique ou des études sur l'installation de compteurs d'eau?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2185 D'une façon générale, non, monsieur le Président, on n'a pas de politique sur les compteurs d'eau.

2190 Comme je l'ai souligné, on a donné mandat quand même au COBARIC d'étudier cette possibilité-là, pour d'abord visibiliser les coûts de l'eau et nous faire savoir si, au niveau du financement d'un schéma directeur de l'eau par exemple, ce serait une méthodologie adéquate ou si elle doit être accouplée à une redevance ou à une forme de taxation; et basée soit sur les coûts réels de l'eau.

Enfin, c'est une exploration qu'ils ont à faire, à partir du mandat financement.

2195 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Si vous permettez, monsieur le Président, cette exploration, monsieur Latulippe, à votre avis, va-t-elle jusqu'à analyser cette possibilité pour les simples citoyens?

2200 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Il y a pas de restriction au mandat. Ils doivent proposer une méthode de financement, ils évalueront la possibilité d'avoir un compteur d'eau individuel par maison ou de tout autre façon.

2205 Alors c'est des sujets qu'ils auront à discuter. Dans le mandat financement, il y a pas de restriction à la méthode de financement qu'ils pourraient suggérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Ça, c'est un groupe de travail?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est le Comité de bassin de la rivière Chaudière.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah bien oui, c'est le COBARIC qui doit vous faire des propositions là-dessus.

2220 Ministère des Affaires municipales, vous avez évoqué tantôt que dans un certain programme, Eaux Vives, vous aviez des dispositions pour lesquelles vous cherchiez à limiter, vous incitez les villes à limiter la consommation d'eau, ce qu'on peut appeler la gestion de la demande.

Est-ce que vous encouragez l'installation de compteurs d'eau?

2225 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Monsieur le Président, parmi les différentes mesures qu'on amène, qu'on incite les municipalités à adopter suite aux subventions qu'on leur donne en matière d'aqueduc et d'égout, c'est bien entendu, elles nous évoquent souvent bien d'autres mesures que la pose de compteurs d'eau, notamment la recherche de fuites sur les réseaux, des restrictions quant à l'arrosage.

2235 C'est bien entendu qu'un citoyen qui nettoie son entrée à l'eau potable, ou qui fait d'autres activités qui visent une utilisation un petit peu plus élargie de son eau potable, avec un compteur en maison, c'est un incitatif.

Mais les volumes quand même qui sont tarifés par les villes sont quand même des volumes relativement imposants, ce qui fait qu'avant que tu réussisses à défoncer ce volume-là pour payer un supplément, ça demeure bien majeur.

2240 Mais je vous rappellerai, voilà un an ou deux (2), quand on a commencé à parler au Québec de privatisation des services d'eau, où les entreprises privées étaient intéressées à intervenir pour gérer les services d'eau municipaux, il y a tout un débat qui s'est entamé, bon, Symposium, votre propre Commission, qui a eu un peu pour effet de faire poser des questions à plusieurs sur la gestion du service d'eau. Et puis pour s'apercevoir quand même qu'un grand nombre de municipalités au Québec ne connaissaient pas nécessairement le coût de production de l'eau potable.

2250 Et puis je pense que de plus de plus, avec les études qui sont données au niveau des mesures d'économie d'eau, l'objectif du ministère est d'abord de doter les municipalités d'outils qui permettraient de contrôler la consommation, la production, et ensuite leur donner des outils qui pourraient leur permettre d'établir les principaux paramètres qui servent à connaître le coût de l'eau.

Les compteurs d'eau sont un élément parmi tant d'autres, mais leur outil est surtout tarifaire, et pas nécessairement directement relié à l'économie; bien qu'en amenant le citoyen à comprendre

2255 qu'un volume d'eau correspond à un montant donné, ça peut peut-être changer ses habitudes de consommation.

2260 Mais ça s'inscrit, dans le fond, dans une recherche beaucoup plus globale d'aider les municipalités à connaître leur coût de production et puis, par incidence, établir leur façon de produire, et peut-être les amener à être plus rationnelles dans leur façon de produire, pour abaisser le coût.

2265 Et à ce moment-là, bien entendu, un coût de production plus bas, en termes d'eau, peut amener des cotes de tarification plus basses également, là. Toutes ces choses-là sont liées, autant comme la production de machine à laver ou un autre produit, là.

2270 C'est un peu dans ce concept-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 O.K. Est-ce qu'à votre connaissance, les villes, ou est-ce que vous, vous encouragez ou est-ce qu'à votre connaissance, les villes pratiquent la tarification auprès du secteur industriel et commercial?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2280 En général, la tarification la plus répandue par compteurs d'eau est effectivement au niveau industriel et commercial.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Est-ce qu'il y a des villes au Québec qui tarifent, qui ont des compteurs d'eau aussi pour les familles, pour le résidentiel?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2285 Je suis moi-même un résident d'une ville qui a un compteur d'eau. Bon, on achète l'eau de la ville voisine, par entente intermunicipale.

2290 Naturellement, les débitmètres sont les outils les plus indiqués, dans des situations semblables, pour pouvoir compenser les tarifs d'entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un débitmètre individuel, dans votre municipalité?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Oui, pour chacune des unités résidentielles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300

Comment est-ce qu'il y a de villes qui sont comme ça, au Québec?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2305

Ça, je pourrais pas vous le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Est-ce que c'est une information dont vous disposez?

2315

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2315

Il faudrait que je vérifie, mais je peux pas vous assurer qu'on en dispose. Mais c'est quelque chose, d'après moi, qui devrait être obtenable, à moins que les gens du ministère de l'Environnement, au central, aient ces informations-là.

On peut le vérifier aux Affaires municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Est-ce qu'il est envisagé que cette tendance du recours aux compteurs d'eau, au plan industriel et commercial, et puis ensuite au plan de la consommation domestique, tende à se répandre au Québec? Est-ce que vous avez une incitation dans ce sens-là, est-ce que vous exercez des pressions dans ce sens-là, auprès des municipalités?

2325

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Non, je ne crois pas qu'il y ait des pressions d'exercées.

2330

Comme je vous dis, c'est un outil de tarification, ça peut avoir un effet incitatrice, d'incitation auprès des citoyens, mais c'est pas nécessairement un outil qui permet d'apporter des mesures d'économie d'eau.

2335

Je sais pas, les dernières communications qu'on a eues, à l'effet par exemple que la production d'eau potable à Montréal était dans une situation où les fuites étaient les principales causes de surproduction d'eau potable par rapport aux besoins, il y a beaucoup de villes qui interviennent à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 À ce moment-là, la réponse est la correction plutôt que la tarification par un compteur?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2345 Bien, dans un premier temps, l'approche correction est la plus efficace, et dans un deuxième temps, je crois bien, si les villes ont établi leur coût de revient de l'eau, à ce moment-là, il y a un élément de tarification qui peut être amené.

2350 La tarification, souvent, comme je vous expliquais tantôt, peut survenir dans des cas d'ententes intermunicipales; sans que ce soit un débitmètre au niveau de chacune des maisons, ça peut être un débitmètre à l'endroit où l'eau passe d'une municipalité à l'autre.

Ça, les citoyens le voient pas, mais c'est quand même tarifé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Est-ce que vous avez des informations sur les pratiques en Ontario par exemple?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2360 Il faudrait le vérifier, moi, je peux pas - je peux le vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous êtes au courant s'il y a une pratique du compteur d'eau en Ontario?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2370 On va vérifier peut-être des informations.

2375 Je voulais vous rajouter, monsieur le Président, si vous permettez, pour faire du pouce un peu sur ce que mon collègue vient d'évoquer au niveau de l'économie d'eau potable, que le 20 mai prochain, à la Biosphère de Montréal, sera octroyé le Prix Biosphère qui, à l'initiative, en 97, de la Communauté urbaine de Montréal, qui a créé ce prix, un comité conjoint d'économie d'eau potable et de réduction des débits d'eaux usées, le comité a pour objectif de mettre en place une stratégie de réduction de la production d'eau potable et par conséquent, diminuer les apports d'eaux usées aux stations d'épuration.

2380 Donc ce comité-là comporte, outre les autorités de la CUM, Réseau-Environnement, Environnement Canada et Environnement Québec.

Et donc, le prix sera remis par fort probablement, j'espère que je lui annonce pas, la sous-ministre du ministère de l'Environnement, lors d'une cérémonie qui devrait avoir lieu le 20 mai 99.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Et qui gagnera le prix?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2390

Là est la question!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2395

Monsieur Ouellet, le rapport D'Amours sur la fiscalité, lorsqu'il traitait de fiscalité municipale, encourageait les municipalités à utiliser plus largement la tarification pour les services, notamment pour les déchets, les matières résiduelles, pour l'eau, ces services-là.

2400

Est-ce que cette orientation-là du rapport D'Amours a été reprise par le ministère des Affaires municipales?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2405

Ça, je suis pas capable de vous le dire, mais l'idée d'utiliser les compteurs d'eau pour la tarification, c'est juste dans une perspective, d'après moi, de gestion économique municipale, style débit-crédit, autant qu'une activité comptable de production, là. Je crois que c'est dans cette perspective-là.

2410

Mais si cet élément-là a été repris de quelque façon que ce soit dans un document du ministère des Affaires municipales, je ne croirais pas.

2415

Même que je pense que les mesures d'économie d'eau dont on parle, nous, et qu'on demande qu'elles soient adoptées, si toutefois elles ne nous font pas la preuve qu'elles en ont, relèvent beaucoup plus du contrôle de fuites, des restrictions de consommation au niveau par exemple de l'arrosage, et d'autres méthodes possibles qui peuvent être par exemple les petits appareils qu'on met au niveau des réservoirs de cabinet, qui permettent d'avoir des réserves d'eau moins imposantes au moment de chacune des "flush". C'est des choses de cet ordre-là.

2420

Mais je serais très surpris qu'on ait mis le compteur d'eau comme moyen de mesure d'économie d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2425

Vous parlez d'un certain nombre de mesures, est-ce qu'il y a une ou des études qui permettent d'établir l'efficacité relative de ces mesures-là par rapport à un objectif général d'économie?

2430 Et vous avez pas mentionné l'éducation, est-ce que l'éducation ou la sensibilisation populaire est un volet qui est utilisé également?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2435 Dans plusieurs documents que nous remettent les municipalités pour nous montrer qu'elles ont employé certaines mesures d'économie d'eau, il y a entre autres campagne de sensibilisation, qui est un moyen. Ces campagnes-là surviennent la plupart du temps à deux (2) moments cruciaux, au moment de la période du verdissement des gazons pour l'arrosage, et souvent l'hiver pour inciter par exemple certains citoyens qui auraient des entrées d'eau pas suffisamment enfouies profondément, d'éviter par exemple de laisser couler un filet d'eau pour empêcher que ça gèle. Des approches semblables.

2445 Mais il faudrait que je vérifie la teneur complète des documents qu'on remet sur cet aspect-là.

2445 Mais pour le reprendre, ça m'étonnerait beaucoup que le compteur d'eau soit inscrit comme mesure d'économie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Est-ce que ça situe un peu votre question?

PAR Mme NADIA LAPOINTE:

2455 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Vous voyez un peu l'ensemble des enjeux stratégiques, économiques, financiers qui sont derrière ça.

2465 Ça va? Merci, madame.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Madame Ursula Larouche, s'il vous plaît.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2475

Bonjour. J'aurais deux (2) questions et j'aimerais apporter une précision.

2480

Par rapport aux agences de bassin versant, les comités de rivière qu'il y a actuellement, qui ont été annoncés après la Commission Nicolet, si je me trompe pas, ils ont reçu aucun financement; ça reposait particulièrement au niveau de bénévoles du milieu, qui avaient pas de financement. Et puis je sais que ça a suscité, en tout cas, certaines déceptions, parce que ça répondait pas au rapport Nicolet.

2485

Et puis on a tenu les États généraux de l'environnement cette semaine, samedi passé, et on avait deux cents (200) personnes, et une des recommandations dans la thématique eau est la création d'une agence, d'un comité de bassin versant. Mais ça, on va vous revenir avec ça au niveau des mémoires, à l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

C'était de recommander des comités ou une agence?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2495

Un comité; à l'image du COBARIC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Alors madame Tremblay veut réagir.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2505

Oui, je voudrais apporter un petit correctif. C'est que dans la formation des trois (3) comités provisoires de rivière, il y a eu un financement de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) qui a été accordé à chacun des comités provisoires, pour assurer le fonctionnement de base des comités.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2510

Mais c'était juste à l'origine, est-ce qu'il y a un suivi actuellement? Est-ce que qu'actuellement, il y a un financement récurrent?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2515

Non, il y a pas de financement récurrent. Il y a eu un vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à la formation des comités provisoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2520

O.K. Et donc pour la deuxième année, il y a pas eu de répétition?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2525

Il y a pas eu de répétitif, mais dans les trois (3) cas de la région, il y avait encore des soldes résiduels pour permettre de fonctionner avec le comité.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2530

Alors je m'excuse!

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Il y a pas d'offense, madame. C'est à ça que ça sert, une Commission, à un moment donné de rétablir les faits. Alors voilà!

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2540

J'aimerais revenir sur le programme d'assainissement des eaux du Québec.

En fait, ma réflexion, par rapport au programme d'assainissement des eaux du Québec, c'est pas pour blâmer qui que ce soit, on voit, le programme a coûté à peu près six milliards de dollars (6 MM\$), si je me trompe dites-le-moi, je pense qu'il a commencé autour des années 85...

2545

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant ça.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2550

Avant ça, en 78?

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 78, il a été lancé en 78, oui.

PAR Mme URSULA LAROCHE:

2560 Et donc, ça fait vingt (20) ans. Et si j'ai bien compris, actuellement on est après essayer d'élaborer, avec le ministère des Affaires municipales, une façon de faire un suivi plus adéquat des rejets des eaux, mais on peut pas statuer, en tout cas au cours des quinze (15) premières années, on se fie seulement sur les données que les municipalités nous ont données.

2565 En général, avec quelques études qui ont été faites à des stations un peu dispersées, mais qui sont pas nécessairement liées aux effluents d'usines, on n'a pas nécessairement contre-vérifié tout le temps.

2570 Six milliards (6 MM\$) de deniers publics, qui ont bien servi les firmes d'ingénierie, à construire des belles usines, qui coûtent très chères pour les municipalités à réparer, sans nécessairement savoir ou, en tout cas, être capable d'affirmer ou de confirmer qu'on a eu un suivi, et puis qu'on est capable de dire, oui c'est vrai, ces usines-là ont été extrêmement efficaces, parce qu'on a coupé, au ministère de l'Environnement et de la Faune, depuis de nombreuses années, bon, les ressources dont ils avaient besoin pour nous assurer ce suivi-là.

2575 Moi, ma question, c'est, bon, on va s'élaborer une belle politique de gestion de l'eau, est-ce qu'à l'image du programme d'assainissement des eaux du Québec, enfin espérons que ce sera pas le cas, est-ce qu'on va au moins donner au ministère de l'Environnement ou aux instances gouvernementales aussi l'argent qu'ils ont besoin pour faire appliquer cette politique-là?

2580 Je pense que c'est une question à laquelle le gouvernement pourra répondre, je pense que j'attends pas nécessairement de réponse actuellement, mais c'est une réflexion que je me fais, parce qu'après six milliards (6 MM\$) d'investissements, si on en fait encore, il faudrait au moins s'assurer qu'il y ait pas juste une question d'économie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 On va refouiller encore là-dessus.

2590 Il y a une bonne militante de la Côte-Nord, madame Claudette Villeneuve, qui nous a posé la question justement des indicateurs de résultats, et elle l'a posée d'une manière globale pour savoir, au fond, si les vingt (20) dernières années où on a investi dans l'assainissement municipal, industriel, agricole, si maintenant il y avait des indicateurs de résultats qui nous permettaient de dire, on a-tu gaspillé notre argent ou est-ce qu'on est en train de voir des résultats visibles. Il y a eu d'assez bons échanges là-dessus, que vous pourrez voir dans les transcriptions.

2595 Vous, vous le posez d'une manière encore plus serrée, à l'égard de l'ingénierie soutenue dans le programme d'assainissement urbain. On va aller vérifier ça à la fois au ministère des Affaires municipales et ministère de l'Environnement, sur l'assainissement urbain et les équipements, les six milliards (6 MM\$) qu'on a investis là-dedans. Est-ce que ça valait la peine ou est-ce que ça a été un gros party pour les ingénieurs, ce qui est pas mauvais un bon party pour les
2600 ingénieurs.

Mais est-ce qu'aussi dans le milieu, c'est des résultats visibles.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2605 Écoutez, on a mentionné, il y a une préoccupation majeure au niveau du programme d'assainissement du Québec qui comportait trois (3) volets, municipal, industriel et agricole, les investissements de sept milliards (7 MM\$) qui ont été consentis à partir de 78 font en sorte qu'il faut assurer la pérennité de ces équipements-là, non seulement de la ressource mais aussi des
2610 équipements.

Le programme d'assainissement industriel, secteur pâtes et papiers, et le Règlement sur les pâtes et papiers ont amené les industriels à investir des sommes considérables pour l'assainissement.

2615 Les préoccupations, comme on l'a mentionné à Montréal, sont maintenant sur la partie agricole, et ça forme un tout. Et je pense que si on veut assurer la pérennité des équipements, il faut les entretenir.

2620 Donc je pense que mes collègues du MAM pourront continuer là-dessus, dans ce que je vous suggérais sur les éléments de soutien technique aux municipalités et à la performance environnementale, mais il y a aussi le soutien technique, ça c'est avec le MAM qu'on est en train de définir cette approche-là.

2625 Mais je pense que cette préoccupation est tout à fait juste. Les ressources, à l'heure actuelle, au ministère, pour le suivi de la performance environnementale, on l'a évoqué tout à l'heure, je reviendrai pas là-dessus, mais aussi pour les équipements, c'est sûr et certain que ce six milliards-là (6 MM\$), on est préoccupé par cet élément-là et il faut pas perdre l'investissement qui a été consenti à ce niveau-là.

2630 Autant environnementalement parlant, si sur un bassin hydrographique, on a maintenant par exemple une épuration de quatre pour cent (4%) et que les autres secteurs continuent de décharger les rejets qui annihilent à toutes fins pratiques, ce qu'on a fait dans nos programmes d'assainissement des eaux, bien, on passe à côté de quelque chose.

2635 Je pense que mon collègue Serge Hébert peut, au niveau du milieu environnemental, peut-être donner d'autres précisions.

PAR M. SERGE HÉBERT:

2640 Finalement, la vérification ultime des performances des stations d'épuration, c'est dans le milieu qu'on peut le constater. Alors même si on fait pas de suivi à l'effluent, on fait quand même le suivi dans le milieu récepteur.

2645 Et puis j'ai des chiffres pour préciser les tendances dont je vous parlais hier. Donc pour la période 79-94, on avait, pour la turbidité, un nombre total de séries chronologiques de soixante-dix (70), donc on avait soixante-dix (70) stations où on avait des séries chronologiques, et on a constaté trente-deux (32) tendances significatives, c'est-à-dire trente et une (31) tendances significatives à la baisse et trente-deux (32) tendances non significatives, sur un total de soixante-dix (70). Donc près de cinquante pour cent (50%) des tendances sont à la baisse, dans le cas de la turbidité.

2650 Pour ce qui est des coliformes fécaux, on disposait de cinquante et une (51) séries chronologiques, trente-neuf (39) ne sont pas significatives et onze (11) sont à la baisse.

2655 Pour le phosphore total, soixante et une (61) séries chronologiques, dix (10) n'étaient pas significatives et quarante-neuf (49) étaient à la baisse.

2660 Et pour l'azote ammoniacal, sur un total de soixante-dix (70) séries, on avait trente (30) séries chronologiques où les concentrations étaient à la baisse.

2665 Alors on peut constater quand même que le programme de six milliards (6 MM\$) a donné quelques acquis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Ça, c'est une évaluation pour l'ensemble du Québec?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2670 Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Bon. Donc on peut dire qu'entre 79, entre 80 disons et 95, la situation n'a pas continué à se détériorer, elle a été au moins stabilisée, et elle a été améliorée dans un bon nombre de points d'observation?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2680 Exact. Et puis les séries sont actuellement réanalysées pour la période 88-98, et le nombre de séries à la baisse augmente encore pour cette période-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Donc le système devient plus efficace depuis les dix (10) dernières années?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2690 C'est qu'il y a beaucoup, plusieurs des stations d'épuration, malgré que le programme avait commencé en 78, les premières stations ont été mises en eau vers 85, et avec plusieurs interventions majeures entre 88 et 93.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695 Maintenant, est-ce que vous souhaitez que le ministère de l'Environnement soit mieux équipé pour faire sa job et répondre aux attentes des citoyens?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2700 C'est évident qu'avec des ressources supplémentaires, la surveillance serait plus complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 J'ai l'impression que madame, elle veut plutôt vous appuyer là-dessus que de vous nuire.
Ministère des Affaires municipales, est-ce que de votre côté, vous avez fait des bilans, est-ce qu'on a un bilan global de cet argent qu'on investit dans les municipalités, et est-ce qu'on peut dire, on en a eu pour notre argent?

2710 Est-ce qu'il y a une opération comme celle-là, une opération vérité, vingt (20) ans après, qui permet de dire, oui ça valait le coup ou au contraire, il y a eu des impasses dans lesquelles on s'est enfermé?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2715 Je sais fort bien, j'ai en mémoire par exemple une étude ÉNAP sur le programme d'assainissement, étude faite par François Therrien.

2720 Je crois bien aussi qu'il doit y avoir des études de faites sur le programme d'assainissement.

Non, ça, il faudrait que je le vérifie, mais ça m'étonnerait bien gros qu'il y en ait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725

Êtes-vous capable d'identifier ce document de monsieur François Therrien, s'il vous plaît?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

2730

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Vous donnerez la référence.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Il est cité dans - je dois avoir l'étude même ici.

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

Mais vous, vous avez pas de doute là-dessus, sur l'efficacité globale de l'opération?

2745

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

Non, c'est pas ça que je vous dis. Ce que j'ai pas de doute, c'est qu'il y a certainement une étude qui a été faite. Je suis encore attentif!

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous êtes plus prudent sur le jugement à apporter.

2755

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

N'ayant pas lu l'étude, je peux pas vous donner ses conclusions. Je vais plutôt vérifier s'il y en a une.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça marche.

2765

Madame!

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2770 Monsieur le Président, peut-être revenir à la rescoussse. Le ministère de l'Environnement a peut-être pas pensé de signaler le programme environnement-plages; je pense que ce programme-là dénote une certaine amélioration des milieux et des plages.

2775 Alors c'est dans le même sens que la réponse de monsieur Hébert tantôt, mais je pense qu'il y a une amélioration de la qualité des plages, également, dans la région, et je pense que les stations d'épuration des eaux usées ne sont pas là pour rien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Donc si les plages peuvent réouvrir, c'est parce qu'au fond, la qualité générale du milieu a progressé.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2785 D'abord, on en surveille beaucoup moins qu'avant, des plages, comme on vous a signalé hier. Alors tout ça parce que justement, d'année en année, il y a moins de plages qui se contaminent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Qu'on en surveille moins, a priori, c'est pas nécessairement un progrès. Mais c'est parce qu'on en surveille moins parce qu'on constate que l'état s'est amélioré.

PAR M. LÉON LAROUCHE:

2795 Oui. Et on constatait qu'on en surveillait pour rien, au cours des dernières années.

En tout cas, c'est simplement une précision que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Oui, c'est vrai, il y a des gens qui nous ont dit le même phénomène ailleurs au Québec, dans notre tournée. Ce qui laisse entendre que le milieu s'est amélioré.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Merci.

2810 Ma deuxième question est une question de pesticides au niveau de l'eau.

J'ai vu dans le document général qu'on en parle un peu, mais récemment, on a entendu parler, on voit de plus en plus qu'il y a certains pesticides qu'on retrouve dans l'eau qui ont un impact au niveau des hormones, et qui ont tendance à féminiser les espèces aquatiques.

2815 Je voudrais savoir si le ministère de l'Environnement fait ou entend faire des études là-dessus, que ce soit par un suivi de ces pesticides-là, et puis au niveau de la santé humaine aussi, j'ai des craintes face à ça, parce qu'on boit cette eau-là, et je suis pas certaine que - est-ce que c'est traité, est-ce qu'on en tient compte dans le traitement de l'eau potable?

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Cette question-là a déjà été posée à Montréal, au départ, et ensuite elle a été reposée, donc il y a eu, dans les transcripts, on retrouve des ébauches de réponse, mais ça vaut la peine, c'est intéressant de reprendre la même question de notre côté quinze (15) jours ou trois (3) semaines plus tard, et de la reposer à nouveau; souvent les informations sont plus précises et la réponse est plus abondante.

2830 Alors ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur Serge Hébert va répondre à la question.

2835 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Il y a un projet conjoint, actuellement, du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, qui est déposé concernant la caractérisation dans le milieu des substances à effets endocriniens.

2840 C'est un projet qui est présenté dans le cadre de la phase 3 du volet Saint-Laurent Vision 2000, le volet santé. Alors c'est des argents qui proviennent de Santé Canada.

2845 Le projet devrait être évalué vers la mi-mai, et on devrait savoir si on procède vers la fin mai.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est un projet d'étude?

2850 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

De caractérisation de la qualité de l'eau. En fait, c'est une étude de caractérisation au niveau des substances endocriniennes, exploratoire, pour voir si on en retrouve dans le milieu.

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on sait même pas si on en a dans le milieu?

2860 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Exactement.

2865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelles sont les substances que vous cherchez, de manière plus précise?

2870 **PAR M. SERGE HÉBERT:**

Je ne suis pas le spécialiste de cette étude-là. Je crois qu'il y a un document qui va vous être déposé très bientôt, document de monsieur David Berryman.

2875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2875 Je vais aller vérifier auprès du département du ministère de la Santé préalablement. Est-ce que vous êtes au courant de ce projet conjoint entre le MEF et le ministère de la Santé, sur les substances à effets endocriniens dans l'eau?

2880 **PAR M. LÉON LAROUCHE:**

Je ne suis pas au courant de ce projet du moins, sauf qu'il y a certains organochlorés des pesticides, entre autres l'Atrazène et le méthalochlore, je pense, qui ont été suspectés comme pouvant créer des problèmes de reproduction, de l'atrophie testiculaire chez les animaux, et le problème de féminisation des foetus femelles, du seul fait de leur présence dans le milieu.

2890 Maintenant, c'est au niveau animal que ces études-là ont été faites. Du côté humain, à l'heure actuelle, on n'a pas l'équivalent, on peut dire.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2895 Monsieur Latulippe, dans le portrait que vous nous avez dressé tout à l'heure, quand vous parlez du projet de règlement sur l'eau potable, vous nous avez fait part de certains contrôles touchant certains paramètres.

2900 Est-ce que dans le cas précis des pesticides, des contrôles seraient aussi prévus?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2905 Je ne saurais vous dire, dans le Règlement sur l'eau potable; on pourra vérifier la chose et vous revenir dans une séance ultérieure.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2910 Juste pour savoir, le projet qui va être présenté à la ministre, c'est un projet provincial, qui est très localisé?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2915 J'ai malheureusement pas les détails du projet. Je suis au courant de son existence, mais je crois que vous aurez ces réponses-là quand le document vous sera déposé.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

O.K., merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Juste donc essayer quand même de voir un peu le point où on est.

2925 Dans les questions qui nous sont souvent posées sur l'eau potable, très souvent est revenue la question des trihalométhanes; trihalométhane, c'est sensiblement un cancérogène à long terme. Et on commence à savoir un peu mieux comment le filtrer, s'il y en a, et ça, on a vu tantôt dans l'échange, c'est identifié et il commence à y avoir des mesures de correction qui pourraient impliquer autour de cent millions (100 M\$) de correctifs aux usines de filtration des municipalités du Québec. Et si on allait sur des normes plus sévères encore, on a évoqué jusqu'à trois cent cinquante millions (350 M\$). Donc c'est un très gros problème financier.

2935 Les substances à effets endocriniens, on n'est même pas encore capable de les identifier, on les soupçonne, et là la recherche qui va se faire, c'est pour arriver à faire une forme de caractérisation pour savoir s'ils sont présents et ensuite, comment est-ce qu'on ira les chercher. Donc c'est encore plus exploratoire.

Mais il y a eu d'autres éléments, et on va tenir des journées thématiques, où la Commission va essayer de travailler un peu plus en profondeur avec certains spécialistes, et sur les deux (2)

questions que vous avez abordées, il y aura des journées thématiques, alors à la fois sur la durabilité des équipements municipaux et sur les questions de santé.

2940

PAR Mme URSULA LAROCHE:

Merci.

2945

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

2950

Je demanderais au docteur Larouche s'il y a de la documentation scientifique sur l'effet des pesticides qui, par l'eau potable, pourraient affecter la santé humaine.

2955

Je sais qu'il y a beaucoup de pays européens qui se préoccupent de la question des pesticides, il y a même un certain nombre de pays qui en sont arrivés à la norme de zéro pesticide.

Est-ce que vous avez de l'information là-dessus, sur l'effet des pesticides sur la santé humaine via l'eau potable?

2960

PAR M. LÉON LAROCHE:

Disons qu'il y a des études, à l'heure actuelle, qui sont conduites aux États-Unis, en Europe aussi.

2965

Maintenant, je pourrais pas vous donner le détail aujourd'hui de ces résultats d'études sur les pesticides.

2970

Il y a des études aussi qui sont menées, on a parlé tout à l'heure des trihalométhanes, mais autour des trihalométhanes, évidemment, le consensus scientifique semble de plus en plus établi à l'effet que, bon, les normes, du moins les critères de qualité qu'on a aujourd'hui devront être abaissés.

2975

Mais pour répondre à vos questions sur les pesticides, je crois que les études, à l'heure actuelle, qui sont disponibles ne sont pas concluantes, on peut dire, sur ce qu'on rencontre dans l'eau potable et les effets sur la santé humaine. Du moins en Amérique.

RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 INC.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Luc Tessier, s'il vous plaît.

2985

PAR M. LUC TESSIER:

Bonjour.

2990

Ma première question, c'est un complément, parce que j'avais préparé quelque chose concernant les fameux compteurs d'eau et l'économie de l'eau, maintenant on y a répondu pour une bonne part, j'aimerais connaître, pour ce qui est du Comité de bassin de la rivière Chaudière, le COBARIC, la date prévue de son rapport dont on a fait état tout à l'heure.

2995

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est décembre 99, le dépôt du rapport.

3000

Maintenant, on estime qu'il est fort possible qu'il y ait une prolongation de ce mandat-là, qui pourrait peut-être ajouter, quelques mois.

Mais de façon strictement inscrite à l'entente spécifique, c'est décembre 99.

3005

PAR M. LUC TESSIER:

Toujours dans le même domaine, monsieur du ministère des Affaires municipales, tout à l'heure, a mentionné qu'il était lui-même un usager d'un compteur, dans sa municipalité.

3010

Ma question est la suivante, si comme on l'a annoncé ou on l'a mentionné au tout début de la rencontre, le premier intervenant cet après-midi, on parle d'une consommation moyenne d'environ huit cents (800) litres-personne au Québec, est-ce que les municipalités qui ont ces installations sont maintenant en mesure de déterminer qu'est devenue la consommation, ou si c'est un des ministères, Affaires municipales ou Environnement, qui pourrait nous informer de ce que ça donne d'avoir des compteurs.

3015

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Ouellet.

3020

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

3025 Monsieur le Président, aussi bizarre que ça puisse être, je peux pas vraiment répondre à ça. Je sais que pour la tarification, on envoie des cartes, la municipalité est en mesure de savoir, d'une carte à l'autre, quel est l'état de la consommation. Je suis à peu près certain que ces municipalités-là tiennent des données statistiques.

3030 Mais là, il faudrait se référer à certaines qui ont ces pratiques-là, pour voir si effectivement, ça entraîne effectivement - en tout cas, pour la nommer, la municipalité, c'est Cap-Rouge, en banlieue de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Mais votre municipalité ne donne pas de bilan annuel, et elle vous a pas informé si la consommation municipale avait diminué?

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

3040 Il y a probablement un bilan qui paraît au dépôt du budget ou des états financiers, sur le recours.

3045 Mais je vais vous dire que - je sais que le tarif, c'est à peu près cent cinquante dollars (150 \$) par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui est le tarif de base?

3050 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Qui est le tarif de base. Mais je le dépasse pas, je suis un consommateur...

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Prudent, O.K.

PAR M. ANDRÉ OUELLET:

3060 Mais les autres données, je pourrai vérifier si, par rapport à ce qu'on a mentionné tantôt, si par exemple on a des études au ministère sur les municipalités qui ont des compteurs d'eau au niveau résidentiel, si effectivement ça entraîne des économies. C'est à vérifier.

3065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La consommation de base qui vous est allouée, c'est en termes de mètres cubes, en termes de litres? Est-ce que vous êtes au courant de la consommation de base qu'on vous alloue et que vous ne franchissez pas?

3070 **PAR M. ANDRÉ OUELLET:**

Voyez jusqu'à quel point je m'en préoccupe pas, je suis pas capable de vous le dire.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Audet, est-ce que dans la région, il y a à votre connaissance des municipalités qui ont installé le compteur d'eau, est-ce qu'on a des données municipales là-dessus?

3080 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est, on n'a pas aucune municipalité chez nous qui ont des compteurs d'eau; il y a pas de projet non plus, au moment où on se parle.

3085 Pour les autres MRC, je pourrais pas vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Est-ce que vous pensez, est-ce qu'il y a des données sur les consommations? Par exemple, est-ce que le chiffre de huit cents (800) litres d'eau par personne par jour, c'est un chiffre qui est confirmé dans la région?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3095 Pour chez nous, on s'est jamais posé la question, nous, dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est, en termes de moyenne. Je sais pas si le ministère ont, eux, des statistiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 On va aller revérifier.

Est-ce que le ministère, vous avez des données là-dessus, sur la consommation moyenne, journalière dans la région?

3105 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Non, on n'a pas de statistiques sur la consommation moyenne par jour, là, d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Ça marche.

3115 Dans une session antérieure, le représentant des Affaires municipales, monsieur Dumont, nous a dit que finalement, même les municipalités parfois ne savent pas non plus elles-mêmes l'eau qu'elles traitent et l'eau qu'elles distribuent. C'est pas des données fiables et rigoureuses. De temps en temps on le sait, mais de temps en temps on le sait pas.

Alors donc, il y a une imprécision dans les choses. Je pourrais vous retrouver les transcripts de ça.

3120 **PAR M. LUC TESSIER:**

En fait, je ferai une observation qui n'est pas une question, là, on parlait tout à l'heure qu'une des principales questions qui était posée au financement, c'était des tests de fuites, de pertes de volume et ainsi de suite.

3125 Je m'imagine que quand on tient à jour ces statistiques de consommation vendue, lorsqu'on a des compteurs, ça doit être un excellent moyen pour savoir ce qui est arrivé à la prise d'eau et ce qui a été consommé à la fin. Entre les deux (2), on peut peut-être faire une différence qui est peut-être valable à scruter.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait. Et là-dessus, le représentant de la Ville de Québec, la Ville de Québec qui fournit de l'eau à plusieurs municipalités, à huit (8) ou neuf (9) municipalités, nous a indiqué d'une manière très précise, eux autres le savent combien d'eau ils ont et combien d'eau ils vendent, et quand ils vendent de l'eau à la municipalité, et comme dit monsieur, ils sont obligés d'installer des instruments de mesures, et là, à cause de ça et de la comparaison qu'ils font d'une municipalité à l'autre, ils finissent par savoir lesquelles perdent de l'eau dans leurs réseaux plus que d'autres.

3140 Mais on est encore dans les approximations, à ce niveau-là.

3145 **PAR M. LUC TESSIER:**

J'ai une deuxième question.

3145 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Si vous permettez, monsieur le Président, une information supplémentaire. Dans les actes du Symposium, il y a énormément de choses qui ont été discutées par rapport aux compteurs d'eau, alors je pense que ces documents-là sont déjà au centre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Vous pouvez trouver les actes du Symposium sur l'eau, qui feront partie de la documentation de base que nous avons mise à la disposition des gens. Alors vous pouvez même voir de quels ouvrages il s'agit, en arrière.

PAR M. LUC TESSIER:

3160 Merci.

3165 Alcan, dans la région ici, contrôle le bassin versant de la Péribonka presque totalement, je pense, et en partie celui du lac-réservoir, le lac Saint-Jean.

3170 Le décret de 1996 prolongeant le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean a maintenu les niveaux de gestion du premier décret, 86-96; toutefois, l'entreprise avait volontairement limité ses autorisations de niveaux pour une certaine partie de l'année, prévues au décret 86-96, au moins au cours de deux (2) ans, 94-95 et 95-96. Alcan, à certaines périodes de l'été, a géré plus bas que ce que lui permettait le décret en cours à ce moment-là; et puis c'est peut-être plus que deux (2) ans, je suis au moins sûr de deux (2) ans, je pense.

3175 Les riverains ont demandé, lors des consultations sur le renouvellement dudit décret, 86-96, ces consultations-là se sont faites fin 95 et première partie de 96, que soient retenus les niveaux qu'Alcan respectait même s'ils étaient inférieurs à ce que le décret de 86-96 lui permettait.

3180 Le nouveau décret, 96-2006, a remis les pendules du niveau de gestion à l'heure de 1986, même si les structures de stabilisation sont presque toutes en place maintenant, stabilisation des berges.

Pourtant, les hautes eaux d'octobre, novembre et décembre, avant le gel, peuvent être dévastatrices pour les berges, selon la vitesse et la direction des vents. Ce constat est évident particulièrement au Parc de la Pointe Taillon et à l'île Bouliane, dans le même secteur du lac Saint-Jean.

3185 Ma question est la suivante: quel suivi le ministère de l'Environnement régional assure-t-il quant au programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean sur l'ensemble, pas seulement sur la partie où Alcan est en responsabilité, mais également sur les secteurs que je viens nommément d'identifier? Première question.

3190 Voulez-vous la deuxième tout de suite, sur le même sujet?

PAR LE PRÉSIDENT:

3195 Allez-y donc!

PAR M. LUC TESSIER:

Quelles responsabilités et-ou travaux sont prévus pour le secteur de Pointe Taillon.

3200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien votre intervention, monsieur Tessier, vous - vous au sens global - il y a comme un intérêt à ce que l'Alcan gère le lac un petit peu plus bas que l'autorisation qui était donnée; est-ce que c'est ça?

PAR M. LUC TESSIER:

En fait, on s'accommodait beaucoup d'un niveau d'été qui était plus bas que ce qui était prévu au décret 86-96, et qu'Alcan avait volontairement déposé par la voie de son président, pour la région.

Maintenant, au renouvellement du décret, les riverains, à ce moment-là, dans la consultation, ont fait état de cet intérêt-là, mais ça n'a pas été retenu dans ledit décret, la deuxième étape du décret, 96-2006.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour que je me rappelle bien les termes de ça, ça fait longtemps que j'ai pas touché à ça, quel est l'intérêt pour vous que ce soit gardé plus bas plutôt que plus haut?

PAR M. LUC TESSIER:

C'est toujours une question de conservation de plage; parce qu'un niveau à seize-seize et demi (16-16 ½), le moindre vent, selon certains secteurs plus vulnérables, et je le connais particulièrement pour le vivre personnellement, dans le secteur du banc de sable de Saint-Gédéon et Métabetchouan, parce que je demeure à Métabetchouan, on s'aperçoit à ce moment-là qu'on peut perdre assez rapidement.

Ça se recharge selon divers vents, mais il y a parfois des pertes assez évidentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3235

Alors allons au ministère de l'Environnement, donc deux (2) questions, le suivi que vous assumez et les responsabilités, les travaux par rapport à la Pointe Taillon.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3240

Bon, en ce qui concerne le suivi du programme de stabilisation des berges effectué par le ministère, je vais demander à monsieur Pierre A. Gauthier de répondre, c'est lui qui est responsable de ce suivi.

3245

Et en ce qui concerne la Pointe Taillon, je vais y revenir par après.

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3250

Monsieur le Président, première des choses, ce que l'intervenant fait référence, c'est qu'effectivement il y a des niveaux qui étaient compris dans l'entente, il y avait entre autres les niveaux minimums de gestion pendant l'été, entre quatorze (14) et seize (16) pieds, et un niveau maximum de dix-sept point cinq (17,5) pieds.

3255

L'Alcan s'était engagée moralement, et ça demeure un engagement moral de leur part, je pense que le mieux placé pour y répondre, ce serait l'Alcan entre autres, mais on n'a pas d'information, actuellement, à l'effet qu'ils allaient déroger de cet engagement moral là, c'est-à-dire de ne pas excéder seize point cinq (16,5) pieds en toute période, même si le décret permettait dix-sept point cinq (17,5) pieds.

3260

Je pense qu'à venir jusqu'à maintenant, même avec la prolongation du décret qui date de 96, donc pour dix (10) années additionnelles, l'Alcan maintient son niveau; à venir jusqu'à maintenant, il y a jamais eu aucune remise en question à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

Ça va pour ça. Mais quels sont les suivis ou quelles sont les observations que vous faites?

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3270

Maintenant, pour ce qui est du suivi, il y a deux (2) volets si on veut au suivi, je dirais même trois (3) en fait.

3275

Il faut d'abord mentionner que l'Alcan, en vertu de l'entente, effectue un suivi, elle. Donc elle dépose à chaque année un rapport de suivi qui comprend tous les travaux réalisés, la gestion des niveaux, toutes les études aussi qui en découlent, d'une part.

3280 D'autre part, nous autres mêmes, au ministère, on effectue aussi un suivi, c'est-à-dire qu'il y a un inspecteur chez nous qui fait des inspections sur tous les travaux qui se font actuellement au lac Saint-Jean.

3285 Donc en fait, lorsqu'on autorise des travaux, parce que c'est des autorisations annuelles qu'on donne à l'Alcan, on vérifie chaque intervention qu'on maintient. Donc ça fait maintenant douze (12) ans qu'on fait ça, on commence à connaître ça, d'une part.

3290 Et d'autre part, concernant les niveaux, on prend les niveaux en note, on a un suivi aussi sur les niveaux, on vérifie donc les niveaux. L'Alcan effectue un suivi sur les niveaux, et puis nous autres aussi, on fait un suivi sur les niveaux, et on les compare. Il y a pas d'écart, normalement.

3295 En fait, je sais pas si ça fait référence...

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 Les suivis que vous faites sur les niveaux, ils sont à quelle fréquence?

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3300 Ah, nous autres, on prend les niveaux à tous les jours. En fait nous autres, en région, on prend les niveaux comme n'importe quel intervenant pourrait le faire ou n'importe quel citoyen, c'est-à-dire que l'Alcan s'est engagée, et le ministère de l'Environnement, lorsqu'on a eu le premier décret de 86, a installé des stations de mesures, en termes de niveaux on parle, puis en fait c'est à Roberval que cette station-là a été construite, a été payée donc en partie ministère de l'Environnement-Alcan, et nous autres, on a un réseau qui permet d'informer les gens via le téléphone, un numéro 1-800, à tous les jours, avec un afficheur aussi à Roberval, qui affiche à tous les jours le niveau du lac Saint-Jean. Et tu peux l'avoir par téléphone aussi.

3310 Évidemment, peut-être que l'intervenant en a pas fait mention, mais je vais prendre les devants, elle était défectueuse effectivement, la station, au cours des derniers mois. Actuellement, on est en train de faire l'expertise pour la mettre en marche. Elle est défectueuse, il faut la refaire, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 Suite au décret de 95 ou 96, il y a eu le déluge, mais en 97-98, est-ce qu'Alcan a géré, comme monsieur le souhaitait, plus bas que le niveau autorisé?

3320 **PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

Moi, j'ai pas d'information à l'effet contraire. C'est-à-dire que l'Alcan a géré, au cours des années subséquentes à 96, comme elle l'a géré avant 96.

3325 Et puis même avec les événements, bien, on sait que le réseau de l'Alcan a pas été éprouvé vraiment par les événements qu'on eus en 96, on n'était pas dans le même secteur, ils ont pas eu le coup d'eau comme on l'a eu dans le secteur Saguenay.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 Est-ce qu'il y a quelqu'un de l'Alcan dans l'assemblée, qui veut répondre ou qui veut...

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3335 Je sais qu'il y en avait un hier, il va être là ce soir, monsieur Jacques Labrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 Est-ce que ça va, sur ce premier point, monsieur, à votre question? Merci.
Madame, sur le deuxième point, sur la question donc de la Pointe Taillon.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3345 Je dois vous rappeler, monsieur le Président, que le Parc de conservation de la Pointe Taillon, quand il a été créé, il a été créé grâce à la collaboration d'Alcan qui a transféré au gouvernement du Québec la propriété du territoire sur lequel a été créé le Parc de la Pointe Taillon.

3350 Dans le contrat de transfert de cette propriété-là, l'Alcan avait fait mention que toute responsabilité, en ce qui concerne l'érosion des rives, ne serait pas à sa charge. Donc le ministère, à la formation, à la création du parc, assumait l'entièvre responsabilité s'il y avait des dommages qui étaient causés par l'érosion.

3355 Je pense que c'est à l'automne 96 où le niveau d'eau était à son maximum, et il y a eu une tempête qui était malheureusement du mauvais côté, et on a une grande section des rives du Parc de la Pointe Taillon qui a été hautement fragilisée, et même qu'on a une piste cyclable, et on a perdu une partie de la piste cyclable à cause de l'érosion qui s'était produite durant une fin de semaine.

3360 On a dû procéder rapidement à la fermeture du parc, parce que c'était dangereux. Et on a discuté avec l'Alcan, pour essayer d'avoir leur collaboration, pour entreprendre des travaux correcteurs.

3365 La collaboration d'Alcan s'est soldée par leur expertise en termes de protection des berges, mais tout investissement qui a servi à apporter des correctifs a été assumé entièrement par le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 O.K.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3375 Est-ce que le Parc a un plan de gestion préventif ou des aménagements qui permettront de maintenir les équipements en place?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3380 Effectivement, après cet incident-là, on a déplacé la piste cyclable pour faire en sorte qu'elle soit pas menacée autant.

Et on a solidifié les secteurs qui avaient été fortement touchés en 95.

3385 Mais dans un parc de conservation, la politique du ministère est une politique de non-intervention sur le milieu naturel.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3390 Oui, mais il y a déjà des interventions quant au niveau d'eau; vous corrigez des interventions anthropiques par d'autres interventions anthropiques.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3395 À ce moment-là, je vous dirais que c'est une philosophie, au niveau des parcs de conservation, et plutôt que de faire des interventions très majeures sur le milieu, il a été convenu de plutôt déplacer la piste cyclable pour être en mesure de respecter l'approche de conservation du milieu à son naturel.

PAR M. LUC TESSIER:

3400 En complément, j'ai parlé aussi de l'île Bouliane, qui est dans le même secteur, et qui est plutôt malmenée par les eaux de la Péribonka particulièrement.

3405 Est-ce que les travaux ont aussi englobé l'île Bouliane, dont on me dit, par nos riverains, qu'elle est en érosion accélérée?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3410 Monsieur le Président, à ma connaissance à moi, il y a pas eu de travaux du ministère sur l'île Bouliane. Mais monsieur Gauthier pourrait peut-être rajouter quelques précisions.

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3415 Peut-être mentionner, pour renchérir sur ce que madame Tremblay vient de mentionner, il y a eu, avant 96, d'autres interventions aussi à Pointe Taillon, quelques enrochements qui ont été faits, dans le secteur de Pointe Taillon, pour protéger entre autres des habitats fauniques du secteur, défrayés par l'Alcan. Ça a pas été défrayé par nous autres, même si normalement, ça aurait dû être nous autres.

3420 Pour ce qui est de l'expérience, comme Hélène le disait tout à l'heure, c'est vrai que ça a été partagé. Peut-être ajouter pour le bénéfice de tout le monde, monsieur le Président, que l'expérience qui a été menée pour protéger la piste cyclable, la section, a été faite avec une nouvelle technologie, une nouvelle technique de génie végétal, c'est-à-dire qu'on a essayé, parce que les enrochements qui avaient été faits dans le Parc de Pointe Taillon avaient été avant 96, donc étaient plus ou moins compatibles avec la vocation d'un parc, et on a essayé d'apporter des correctifs dans les nouveaux ouvrages.

3425 Donc on a intégré, on a fait une expérience-pilote à Pointe Taillon, pour en arriver à optimiser la végétation dans l'ouvrage.

3430 Pour ce qui est de l'île Bouliane, non, pour répondre carrément à votre question, il y a pas eu effectivement d'intervention à l'île Bouliane, quoiqu'on est au fait que dans ce secteur-là, il y a de l'érosion.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435 Est-ce que vous voulez intervenir sur l'île Bouliane?

PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:

3440 Ce qui est difficile, je pense, c'est que maintenant, comme Hélène le mentionnait tout à l'heure, ça a été transféré, les parcs. Il faudrait peut-être en faire mention, Hélène.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3450 Monsieur le Président, je vais enchaîner. La responsabilité des parcs a été transférée, sauf que je suis toujours responsable du secteur faune et parc, en région, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, donc je suis toujours responsable de cet aspect-là.

Et sur l'île Bouliane, l'orientation du secteur, c'est de conserver l'aspect naturel, et il y a eu donc aucune intervention.

3455 Et tout à l'heure, je veux vous préciser que j'ai pas pu mentionner des interventions de l'Alcan avant 95, parce que comme je n'étais pas responsable de ce dossier-là, j'étais dans une autre organisation, je ne connaissais pas ces événements-là, et je m'en excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Il y a pas d'offense.

Est-ce que l'île Bouliane a un statut, est-ce qu'elle fait partie du Parc?

3465 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui, l'île Bouliane fait partie intégrante du Parc de la Pointe Taillon. Mais c'est un secteur où on n'a pas accès, il y a aucune activité organisée sur l'île Bouliane, dans le cadre des activités du Parc de la Pointe Taillon.

3470 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que l'événement auquel vous avez fait référence, de 96 je pense...

3475 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

De 95.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3480 ... de 95, est-ce qu'il y avait des dispositions, dans le plan directeur, dans le plan de gestion du Parc, pour prévoir ou gérer un tel événement?

3485 Parce que dans un parc de conservation, habituellement, ce genre de phénomène naturel là est censé être prévu dans la planification.

3490 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Dans la planification, on n'en parlait pas. Ça a été une mauvaise surprise, et c'était pas un événement qui était prévu dans le plan directeur du Parc.

PAR M. LUC TESSIER:

3495

Peut-être une observation. Là encore, nos riverains nous disent que le phénomène de l'érosion du secteur Pointe Taillon n'est tout à fait pas nouveau, et qu'il a régulièrement été là, et que la question de hautes eaux qui fait qu'il y a un événement spectaculaire, une crue particulière ou un événement spectaculaire localisé, on parle de 95, était loin d'être, dans l'histoire du lieu, quelque chose d'unique, un peu comme on qualifie le déluge par exemple.

3500

Monsieur le Président, il y a quelqu'un de ce côté-là qui...

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Oui, on vient de m'avertir; j'avais pas tourné la tête assez vite!

PAR Mme NATHALIE AUDET:

3510

Peut-être pour ajouter certains éléments, pour la MRC Lac-Saint-Jean-Est, puisque monsieur Tessier est un de nos concitoyens.

3515

Quand on a renouvelé, on a discuté avec l'Alcan pour le renouvellement, le ministère avait formé un comité où il y avait les trois (3) MRC du lac Saint-Jean, le Conseil régional de l'environnement, différents consultants qui étaient sur le dossier, et il avait été demandé qu'on gère maintenant à seize point cinq (16,5) pieds. Ça avait été demandé par tous les intervenants du lac Saint-Jean qui avaient siégé à ce comité-là.

3520

L'Alcan s'est désengagée, en disant que le décret, on devait pas questionner cette question-là du décret, c'était dix-sept point cinq (17,5) qui était au décret, et même si tous les intervenants le demandaient, faisaient consensus sur cette question-là, ça a pas été retenu. Le ministre a renouvelé le décret 96-2006 avec une gestion à dix-sept point cinq (17,5) pieds.

3525

Toutefois moralement, depuis 94, ils gèrent à seize point cinq (16,5), mais ils ont refusé de le faire mettre dans le décret, de confirmer ce que monsieur Salette avait annoncé à l'époque, monsieur Robert Salette, il y a déjà cinq (5) ans de ça.

3530

Et pour la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la Pointe Taillon est une préoccupation particulière. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, on a annoncé nos couleurs, on a demandé aussi à ce qu'il y ait un comité, chez nous les citoyens sont très préoccupés.

D'une part, on a perdu la piste cyclable mais aussi, il y a des tempêtes où on perd deux (2) à trois (3) pieds de plage, et ça, les gens sont à même de le vérifier, les utilisateurs quotidiens du

3535 Parc l'été, qui utilisent différentes plages, dépendamment des tempêtes, les grosses tempêtes de l'automne, font en sorte que quand le lac est à dix-sept point cinq (17,5) et il y a des vagues de deux (2) à trois (3) pieds, c'est pas long qu'on saute le seuil qu'on avait au décret.

Donc c'est une préoccupation très particulière, au niveau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

3540 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que, madame Audet, la MRC est impliquée dans la gestion du Parc, est-ce qu'elle fait partie de comités?

3545 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Pas la MRC, mais les municipalités périphériques au Parc sont sur un comité de gestion, avec le ministère. On a trois (3) municipalités. Elles ont les mêmes préoccupations qu'au niveau de la MRC.

3550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que la MRC a des préoccupations particulières sur l'île Bouliane?

3555 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Eh oui! D'ailleurs cet été, dans le cadre de l'arrêt du flottage du bois, avec Abitibi Consolidated, on est passé plusieurs fois, parce qu'il a fallu aller voir les travaux, et on sait bien que s'il y a pas d'interventions de faites, l'île Bouliane existera plus dans plusieurs années.

3560 On a beau parler que c'est un parc de conservation et c'est un milieu naturel à protéger, et qu'on ne peut rien faire, si on fait rien, il y aura plus rien dans quelques années.

3565 Et ça, tous les intervenants du milieu qui utilisent le secteur sont à même, avec des anciennes photos qu'on a, photos aériennes, on voit bien que sur cinquante (50) ans ou trente (30) ans, il s'est passé des dommages assez impressionnantes.

3570 Et comme le Parc de la Pointe Taillon, peut-être pour ceux qui le savent pas, est une série de marais, du côté ouest, du moment où il y a une plage de brisée, on défoncé dans un marais, on perd énormément d'espace aussi dans le Parc de conservation.

Donc il y a des dangers réels, à notre sens, en termes de protection.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Tessier.

3580 **PAR M. LUC TESSIER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Ça va? Merci.

On va aller souper! On se retrouve à dix-neuf heures trente (19 h 30). Si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat, mais on se donne rendez-vous à dix-neuf heures trente (19 h 30).

Merci beaucoup.

3595 SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

3600

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3605

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3610